



First Session  
Thirty-eighth Parliament, 2004

## SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

# Official Languages

*Chair:*  
The Honourable EYMARD G. CORBIN

---

Monday, November 1, 2004

---

### **Issue No. 2**

**First meeting on:**  
The Annual Report of the Commissioner  
of Official Languages 2003-04

---

WITNESSES  
(See back cover)

Première session de la  
trente-huitième législature, 2004

## SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

# Langues officielles

*Président :*  
L'honorable EYMARD G. CORBIN

---

Le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2004

---

### **Fascicule n° 2**

**Première réunion concernant :**  
Le rapport annuel de la commissaire  
aux langues officielles de 2003-2004

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE  
ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Eymard G. Corbin, *Chair*

The Honourable John Buchanan, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Chaput Comeau Jaffer	* Kinsella (or Stratton) Léger St. Germain, P.C.
--	---

\*Ex Officio Members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Comeau substituted for that of the Honourable Senator Keon (*October 14, 2004*).

The name of the Honourable Senator Chaput substituted for that of the Honourable Senator Trenholme Counsell (*October 21, 2004*).

Substitution pending for the Honourable Senator Gauthier (*October 25, 2004*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES LANGUES OFFICIELLES

*Président* : L'honorable Eymard G. Corbin

*Vice-président* : L'honorable John Buchanan, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Chaput Comeau Jaffer	* Kinsella (ou Stratton) Léger St. Germain, C.P.
--	---

\*Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Comeau substitué à celui de l'honorable sénateur Keon (*le 14 octobre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Chaput substitué à celui de l'honorable sénateur Trenholme Counsell (*le 21 octobre 2004*).

Remplacement à venir pour l'honorable sénateur Gauthier (*le 25 octobre 2004*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, October 21, 2004:

The Honourable Senator Corbin moved, seconded by the Honourable Senator Banks:

That the Annual Report of the Commissioner of Official Languages 2003-04, tabled in the Senate on October 19, 2004, be referred to the Standing Senate Committee on Official Languages.

The question being put on the motion, it was adopted.

*Le greffier du Sénat,*

Paul C. Bélisle

*Clerk of the Senate*

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 21 octobre 2004 :

L'honorable sénateur Corbin propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks,

Que le rapport annuel de la commissaire aux langues officielles de 2003-2004, déposé au Sénat le 19 octobre 2004, soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des langues officielles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Monday, November 1, 2004  
(4)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met at 5:05 p.m., this day, in room 256-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Eymard G. Corbin, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Buchanan, P.C., Chaput, Comeau, Corbin and Léger (5).

*Also present:* The Honourable Senator Losier-Cool.

*In attendance:* From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Marie-Ève Hudon.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, October 21, 2004, the Committee began its study on the Annual Report of the Commissioner of Official Languages 2003-04, tabled in the Senate on October 19, 2004.

*WITNESSES:*

*Office of the Commissioner of Official Languages:*

Dyane Adam, Commissioner;

Gérard Finn, Advisor to the Commissioner;

Louise Guertin, Director General, Corporate Services Branch;

Michel Robichaud, Director General, Investigations Branch;

Johane Tremblay, Director, Legal Services Directorate.

Ms. Adam made an opening statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 6:17 p.m., the committee suspended its sitting.

At 6:33 p.m., the committee resumed its sitting.

At 7:07 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

*ATTEST:*

**PROCÈS-VERBAL**

OTTAWA, le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2004  
(4)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 5, dans la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Eymard G. Corbin (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Buchanan, C.P., Chaput, Comeau, Corbin et Léger (5).

*Également présente :* L'honorable sénateur Losier-Cool.

*Aussi présente :* Marie-Ève Hudon, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

*Également présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 octobre 2004, le comité entreprend son étude du rapport annuel de la commissaire aux langues officielles de 2003-2004, déposé au Sénat le 19 octobre 2004.

*TÉMOINS :*

*Commissariat aux langues officielles :*

Dyane Adam, commissaire;

Gérard Finn, conseiller de la commissaire;

Louise Guertin, directrice générale, Direction générale des services corporatifs;

Michel Robichaud, directeur général, Direction générale des enquêtes;

Johane Tremblay, directrice, Services juridiques.

Mme Adam fait un exposé puis, avec l'aide des autres témoins, répond aux questions.

À 18 h 17 le comité suspend ses travaux.

À 18 h 33 le comité reprend ses travaux.

À 19 h 7, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Gaëtane Lemay

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, November 1, 2004

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:05 p.m., to study the Annual Report of the Commissioner of Official Languages 2003-04, tabled in the Senate on October 19, 2004.

**The Honourable Eymard G. Corbin** (*Chairman*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** With your permission, before we hear from Ms. Adam, I would like to draw some matters to your attention.

The steering committee met October 28, 2004. Subsequent to that meeting, it agreed upon the following. First, with respect to our schedule of meetings, we will be meeting every second Monday. If urgent matters must be dealt with, for instance, with respect to legislation, they must be given priority in all circumstances.

It is possible, that from time to time, certain witnesses be unable to appear before us on a date which suits us. In that case, we may hear their evidence outside of our regularly scheduled meetings.

With the committee's approval, I intend to table a notice of motion before the Senate tomorrow. You have before you the text of this notice of motion. The point of this notice is to ask for an order of reference allowing this committee to study the various reports from departments and institutions. It is routine procedure.

I would ask that the committee be authorized to study the briefs received and the evidence heard over the second and third sessions of the 37th Parliament. This will be particularly significant given the study the committee intends to continue on minority language education. On my recommendation, the Subcommittee on Agenda and Procedure suggested that we resume this study as of the beginning of the new fiscal year.

This fall, we have many things to look into. I do not believe the committee is interested in going to Newfoundland, Nova Scotia, New Brunswick or Prince Edward Island during the winter, when we could be sidelined by a storm at any time. We will travel there when the weather warms up, before the end of the school year, when school management, school boards and students are in full operation.

The Subcommittee on Agenda and Procedure invites you to submit any issue or study matter which you feel strongly about. Senator Chaput and Senator Léger have already sent us their favourite subjects. I would invite the other members of the committee to do the same.

Furthermore, we also agreed to invite the Minister responsible for Official Languages, Mr. Mauril Bélanger, to appear before our committee on November 15. We are still awaiting his response. I hope we will receive it before this Wednesday. If

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 5 pour faire l'étude du rapport annuel de la commissaire aux langues officielles de 2003-2004, déposé au Sénat le 19 octobre 2004.

**L'honorable Eymard G. Corbin** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Avec votre permission, avant que nous entendions le témoignage de Mme Adam, j'aimerais porter à votre attention quelques points.

Le comité directeur s'est réuni le 28 octobre 2004. Suite à cette réunion, il a convenu de ce qui suit. Tout d'abord, en ce qui a trait à la fréquence des réunions, nous nous rencontrerons les lundi, aux deux semaines. Si des questions urgentes doivent être traitées, par exemple, en ce qui concerne la législation, nous devons leur accorder priorité en toutes circonstances.

Il se peut qu'à l'occasion, certains témoins ne puissent comparaître à une date qui nous convienne. Dans un tel cas, nous pourrions entendre leur témoignage à l'extérieur de notre horaire régulier.

Avec l'approbation du comité, j'ai l'intention de présenter un avis de motion au Sénat dès demain. Vous avez devant vous le texte de cet avis de motion. Le but de cet avis est de demander un ordre de renvoi autorisant ce comité à étudier les divers rapports des ministères et institutions. Il s'agit d'une procédure courante.

Je demanderai que ce comité soit autorisé à étudier les mémoires reçus et les témoignages entendus au cours des deuxième et troisième sessions de la 37<sup>e</sup> législature. Cet exercice sera particulièrement important pour l'étude que le comité a l'intention de poursuivre sur l'enseignement en milieu minoritaire. À ma recommandation, le sous-comité du programme et de la procédure a suggéré que l'on reprenne cette étude dès le début de la nouvelle année fiscale.

Cet automne, nous avons bien des choses à examiner. Je ne pense pas que le comité soit intéressé à se déplacer à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou à l'Île-du-Prince-Édouard pendant la saison hivernale, où une tempête pourrait nous paralyser à tout moment. Nous y voyagerons pendant la belle saison, avant la fin des activités scolaires, alors que les directions, les conseils scolaires et les élèves sont en pleine activité.

Le sous-comité du programme et de la procédure vous invite à lui soumettre toute question ou sujet d'étude qui vous tient à cœur. Le sénateur Chaput ainsi que le sénateur Léger nous ont déjà fait parvenir leurs sujets favoris. J'invite les autres membres du comité à en faire autant.

Ensuite, nous avons convenu d'inviter le ministre responsable des langues officielles, M. Mauril Bélanger, à comparaître à notre comité le 15 novembre. Nous attendons toujours sa réponse. J'espère que nous la recevrons avant mercredi de cette semaine.

he's unable to come at this point, the Subcommittee on Agenda and Procedure will undertake to find other witnesses. We are not short of reports.

You must have received a document entitled: "Teachers and the Challenge of Teaching in Minority Settings: Final Research Report." This document is available in both official languages. The committee will look into this report when it carries out its study on education-related problems.

**Senator Comeau:** Who published the report?

**The Chair:** It is a report prepared by the Interdisciplinary Research Centre on Citizenship and Minorities of the University of Ottawa and Rodrigue Landry, from the Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, for the Canadian Teachers' Federation.

I would like to indicate that last week the Office of the Commissioner of Official Languages tabled before the Senate its performance report for the period ending March 31, 2004.

This document would normally be referred to the Senate Standing Committee on National Finance. But if senators wish to study it, we could do so.

I thank Senator Losier-Cool for agreeing to attend this meeting, as well as Senator Chaput, a former chair, and a member of our committee. It's a great pleasure for us to have you here.

I would like to take this opportunity, Ms. Adam, to welcome you as well as your dedicated staff. I said earlier that I hoped you were not going to repeat everything you said before the House of Commons committee when you appeared there last week, but you are free to speak to us regarding any aspect of your report.

I would like to say that our committee does not intend to work in the same way as the House of Commons. We want to carry out our own studies, follow whichever direction the committee decides upon, but we will not necessarily go back upon everything that is done in the House of Commons. You have the floor.

**Ms. Dyane Adam, Commissioner, Office of the Commissioner of Official Languages:** Thank you Mr. Chairman, it is always a pleasure for myself and my team to meet with you and discuss the success stories in the field of official languages, but also, sometimes the challenges faced by our federal institutions in complying with the act.

I would like to introduce to you the members of my team. To my far right, near the senators' table, is Ms. Louise Guertin, director general, Corporate Services Branch; to my right, is Ms. Johanne Tremblay, director of Legal Services; to my immediate left is Mr. Michel Robichaud, director general of the investigations branch; and to my far left, Mr. Gérard Finn, special adviser and person responsible for parliamentary relations.

S'il n'est pas en mesure de venir à ce moment, le sous-comité du programme et de la procédure s'occupera de trouver d'autres témoins. Ce ne sont pas les rapports qui manquent.

Vous devez avoir reçu un document intitulé : « Le personnel enseignant face au défi de l'enseignement en milieu minoritaire francophone : Rapport final de recherche. » Ce document est disponible dans les deux langues officielles. Le comité se penchera sur ce rapport au moment de son étude sur les problèmes afférents à l'enseignement.

**Le sénateur Comeau :** Qui a publié ce rapport?

**Le président :** C'est un rapport préparé par le Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités de l'Université d'Ottawa et Rodrigue Landry, de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, pour la Fédération canadienne des enseignants et enseignantes.

Je vous signale qu'on a déposé au Sénat, la semaine dernière, le rapport sur le rendement du Commissariat aux langues officielles pour la période se terminant le 31 mars 2004.

Normalement, ce document est renvoyé au Comité des finances nationales du Sénat. Mais si les sénateurs désirent que nous l'examinions, nous pourrions le faire.

Je remercie le sénateur Losier-Cool d'avoir bien voulu assister à cette réunion, ainsi que le sénateur Chaput, une ex-présidente, qui est membre de notre comité. Cela nous fait très plaisir.

Je voudrais, madame Adam, vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'à votre personnel dévoué. J'avais dit, au début, que j'espérais que vous ne répéteriez pas tout ce que vous avez dit à la Chambre des communes lors de votre comparution la semaine dernière, mais vous êtes entièrement libre de nous parler de ce que vous voulez en ce qui concerne votre rapport.

Je voudrais vous dire que notre comité n'a pas l'intention de travailler en parallèle à la Chambre des communes. Nous voulons faire nos propres études, aller dans le sens que le comité décidera, mais on ne reprendra pas nécessairement tout ce qui se fait à la Chambre des communes. Vous avez la parole.

**Mme Dyane Adam, commissaire, Commissariat aux langues officielles :** Merci monsieur le président, c'est toujours un plaisir pour moi et mon équipe de venir vous rencontrer et vous parler des bons coups faits en matière de langues officielles, mais aussi, parfois, des difficultés que nos institutions fédérales éprouvent à agir conformément à la loi.

J'aimerais vous présenter les membres de mon équipe. À l'extrême droite, du côté de la table des sénateurs, Mme Louise Guertin, directrice générale des services administratifs et corporatifs; à ma droite, Mme Johanne Tremblay, directrice des Services juridiques; à ma gauche immédiate, M. Michel Robichaud, directeur général des enquêtes et des vérifications; et à l'extrême gauche, M. Gérard Finn, conseiller spécial et responsable des relations parlementaires.

As you know, I appear before you to give you the highlights of my 5th annual report which I tabled on October 19. As additional information to my presentation, you were given a copy of the 11 recommendations found in my report.

Before getting to the heart of the matter, I would like to welcome the new members of this committee, but tonight, I recognize all the faces around the table. The new members are not attending, apart from the chair who did not sit on the Standing Committee on Official Languages last year.

**The Chair:** You will recall that I was in attendance.

**Ms. Adam:** We certainly noticed it, by the way.

I also take advantage of this opportunity to point out the departure of two senators, Senator Beaudoin, and of course, Senator Jean-Robert Gauthier, who has left the Senate. I would like to take this opportunity to express my gratitude and to wish both Senator Gauthier and Senator Beaudoin the best.

Our two official languages, English and French, are the embodiment of an invaluable Canadian principle that we as Canadians are justly proud of. There is no need for me to demonstrate to this committee the importance of this principle nor the fact that it is at the heart of our collective identity and well-being.

My annual report examines this fundamental Canadian value and provides a year in review for official languages from the perspective of ordinary citizens — their rights and expectations.

Before dealing with the year that just ended, this annual report covers the year ending in March 2004, it is important to indicate that the Government of Canada's commitment to linguistic duality in the last Speech from the Throne was very encouraging. But during the previous year which is covered by this annual report, we experienced a year of government transition that overall, slowed progress in this area and raised many questions for Canadians, including myself.

[English]

The Official Languages Act turned 35 this fall and, while it has had its share of success, its full implementation remains a work-in-progress. The Government of Canada still cannot say that it is a mission completed and pat itself on the back. More than ever, firm and resolute leadership is required to ensure that the objectives of the act are fully realized. This is not the time to let our guard down.

This leads me to one of my main concerns. In the current context of expenditure review, I am disturbed by a sense of déjà vu. As they say: Once bitten, twice shy.

[Translation]

You could say: "Once burned, twice shy."

Comme vous le savez, je comparais pour vous livrer les faits saillants de mon cinquième rapport annuel, que j'ai déposé le 19 octobre. On vous a remis, comme complément à la présentation, une copie des 11 recommandations qu'il comporte.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres, mais ce soir, il n'y a que des visages connus. Les nouveaux membres ne sont pas présents, sauf le président qui n'était pas au Comité permanent des langues officielles l'an dernier.

**Le président :** Vous vous souviendrez que je faisais acte de présence.

**Mme Adam :** C'était d'ailleurs très remarqué de notre côté.

J'en profite également pour signaler le départ de deux sénateurs, le sénateur Beaudoin et, bien sûr, le sénateur Jean-Robert Gauthier, qui a quitté le Sénat. Je voudrais en profiter pour exprimer toute mon appréciation ainsi que pour offrir mes meilleurs vœux au sénateur Gauthier ainsi qu'au sénateur Beaudoin.

L'anglais et le français, nos langues officielles, incarnent une valeur canadienne inestimable dont nos concitoyens et concitoyennes sont tous fiers. Je n'ai pas besoin de démontrer à ce comité toute l'importance de cette valeur et quelle place elle occupe dans notre identité et notre bien collectifs.

Mon rapport annuel se penche sur cette valeur canadienne fondamentale et dresse le bilan des langues officielles du point de vue du citoyen et de la citoyenne, de leurs attentes et de leurs droits.

Avant de parler de l'année qui vient de se terminer, dans ce rapport annuel qui couvre jusqu'au mois de mars 2004, il faut quand même noter qu'il y a eu un autre discours du Trône et l'engagement du gouvernement envers les langues officielles est encourageant. Mais durant l'année qui l'a précédé et qui couvre ce rapport annuel, on a quand même connu une année de transition gouvernementale. Dans l'ensemble, il y a eu un ralentissement des progrès et de nombreuses interrogations pour les citoyens de même que pour moi.

[Traduction]

Cet automne, la Loi sur les langues officielles a soufflé ses 35 chandelles. Cette loi a connu sa part de succès mais sa pleine mise en œuvre demeure inachevée. Le gouvernement fédéral ne peut toujours pas déclarer avec satisfaction béate « mission accomplie ». Cette loi a besoin plus que jamais d'un leadership ferme et courageux pour lui assurer une pleine actualisation. Ce n'est surtout pas le moment de lui couper les vivres.

Ce qui a soulevé une de mes préoccupations majeures. Ces jours-ci, par le contexte d'une revue des dépenses du gouvernement du Canada, j'ai l'impression désagréable de déjà vu. Il faut dire que « chat échaudé craint l'eau froide ».

[Français]

Nous disons en français : « Chat échaudé craint l'eau froide. »

*[English]*

You may recall that the budget cutbacks and government transformations in the 1990s brought about a significant erosion of linguistic rights in this country. At the time, I called for a recovery plan and, in March 2003, the Government of Canada responded with the adoption of its Action Plan for Official Languages, which was the acknowledgment by the government that there had been a significant setback. It also represents the Government of Canada's commitment to rectify the situation. The action plan has received new investments — about \$750 million over five years. However, we must remember that this is in addition to the existing federal allocation for official languages. The government made a clear commitment in the throne speech to fully implement the action plan. However, it was silent with respect to the other investments for official languages, overall, by the federal apparatus. Although the action plan is certainly essential, we must remember that it is not a panacea and that the focus on the cure should not be made at the expense of the patient's overall state of health. It is not only the funding provided in the action plan that is at stake, but also the resources devoted to the entire official languages program. This government must learn from its past, and parliamentarians should continue to be vigilant to build a solid foundation that must remain solid.

That is why I recommend that the government maintain intact a level of funding for the official languages program as a whole in the context of current expenditure review. The linguistic and constitutional rights of Canadians are not negotiable; only progress is acceptable. This message must be clearly heard throughout the federal government, especially in the context of expenditures.

*[Translation]*

My report also provides the review of this first year. The action plan is indeed one year old. I would like to start by mentioning some important initiatives.

There was the adoption of a new Treasury Board policy on the staffing of bilingual positions and increased access to language training for public servants.

Another positive step of course was the creation of a new Canada School of the Public Service, progress in the areas of health and immigration, and a firm commitment to implementing the action plan. This commitment comes out of the latest Throne Speech.

Parliamentarians played a key role in achieving this progress. You are involved in every step of the process, whether it be the adoption of bills, or following up on the work done by those responsible for the implementation and enforcement of the act.

Previous committees were constantly vigilant by calling on those responsible for the implementation of the action plan, as well as those responsible for the official languages program to report on progress made in the application of the act, and this is very important.

*[Traduction]*

Rappelons que suite aux compressions budgétaires et aux transformations gouvernementales des années 90, nous avons assisté à une érosion importante des droits linguistiques au pays. J'avais alors demandé un plan de redressement, et le gouvernement du Canada avait répondu en mars 2003 en adoptant son plan d'action pour les langues officielles. Ce plan est la reconnaissance du gouvernement qu'il y a effectivement eu un net recul et il représente son engagement à y remédier. Le plan d'action est assorti de nouveaux investissements — quelque 750 millions de dollars sur cinq ans — qui s'ajoutent à ce qui est déjà consenti dans l'ensemble de l'appareil fédéral en regard des langues officielles. Le gouvernement s'est clairement engagé à mettre intégralement en application le plan d'action dans son discours du Trône. Le plan d'action est indispensable mais il faut se rappeler que ce n'est pas une panacée. Il ne faudrait surtout pas que le remède prenne plus d'importance que le patient! Ce n'est pas seulement le financement du plan d'action qui est en jeu, mais des ressources associées à l'ensemble du programme des langues officielles. Le gouvernement se doit de tirer des leçons du passé et les parlementaires doivent continuer à être vigilants, afin de bâtir sur nos fondations qui doivent demeurer solides.

Voilà pourquoi j'ai recommandé au gouvernement de préserver l'ensemble des ressources associées au programme des langues officielles dans le contexte actuel de la revue des dépenses. Les droits linguistiques et constitutionnels des Canadiens et des Canadiennes ne sont pas négociables — seule la progression est acceptable. Ce message doit résonner clairement au sein de l'appareil fédéral, surtout dans le contexte des dépenses.

*[Français]*

Notre rapport dresse ce bilan de la première année. Nous avons effectivement soufflé notre première chandelle. Avant de vous en faire part, j'aimerais vous donner un compte rendu des bons coups.

Il y a eu l'adoption d'une nouvelle politique du Conseil du Trésor qui touche la dotation des postes bilingues et qui prévoit un accès plus généreux à la formation linguistique des fonctionnaires.

D'autres bons coups sont, bien sûr, la création de la nouvelle École de la fonction publique, d'importantes avancées en santé et en immigration ainsi qu'un engagement ferme pour la mise en œuvre du plan d'action. Cet engagement provient du dernier discours du Trône.

Les parlementaires ont été des acteurs-clé dans cette progression. Vous l'êtes à toutes les étapes, qu'il s'agisse de l'adoption de projets de loi ou du suivi des responsables et des décideurs dans la mise en œuvre et le respect de cette loi.

Les comités précédents ont exercé une surveillance étroite en convoquant les principaux responsables de la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que les principaux responsables du programme des langues officielles afin qu'ils rendent des comptes sur l'appréciation de la loi et c'est extrêmement important.

We are pleased to hear you say, Mr. Chairman, that you will ensure that the Standing Senate Committee on Official Languages will not necessarily study the same matters as the House of Commons committee, as this will allow us to work collectively to better follow up on these issues.

We have noted that progress has slowed down when we wish it would be accelerated. There are delays on many levels: the piecemeal way in which funds are allocated, the few tangible achievements to date, stagnating negotiations on federal-provincial agreements on education, and an accountability framework that is still in the works.

We know that an accountability framework is one thing, but last year, we had raised the issue of having better accountability through performance indicators and progress reports on achieving our objectives — and that is what we mean by accountability — and this is still a work in progress for the institutions involved. The government will need to quickly get back on track to make up for lost time and deliver on its commitments to Canadians.

In this most recent annual report, you will notice that many of my recommendations touch on the issue of accountability. Increasingly, Canadians expect their government to be accountable and to show results. This principle applies to official languages as well.

To guide the actions of all departments along these lines, I recommend that the Government of Canada reinforce its management accountability framework by ensuring that official languages are front and centre when providing services to the public. What this implies is the establishment of explicit performance criteria, and above all, ensuring that results are attained and assessed. Management accountability is actually an instrument Treasury Board asks all directors of federal institutions to use in reporting on their activities to Parliament. In this context, there is still work to be done to ensure that official languages are an integral part of the process.

[*English*]

When it comes to the vitality of official languages in communities, the Government of Canada must take the lead in its dealings with other levels of government by adopting an approach tailored to the needs of communities. Agreements on immigration represent a fine example. These could be used as a model for education, health and early childhood development. Canadians recognize the advantages of bilingualism and want to give their children a chance to learn the second official language.

A recent survey by the Centre for Research and Information on Canada showed that 77 per cent of Canadians believe it is important to keep English and French as official languages. Moreover, 8 out of 10 anglophones believe it is important for

Nous nous réjouissons lorsque vous dites, monsieur le président, que vous allez vous assurer que le Comité sénatorial permanent des langues officielles n'étudie pas nécessairement les mêmes dossiers que le comité de la Chambre des communes car nous pourrions exercer collectivement une plus grande surveillance des dossiers.

Nous avons constaté que la cadence de la mise en œuvre du plan d'action est au ralenti, alors que nous la souhaiterions en mode accéléré. Des retards se manifestent à plusieurs paliers. Des fonds sont engagés au compte-goutte, il y a peu de réalisations tangibles jusqu'à maintenant, une stagnation dans la négociation des ententes fédérales-provinciales en éducation et un cadre de reddition de comptes qui se fait toujours attendre.

Nous savons que le cadre d'imputabilité est une chose, mais l'an dernier, nous avons parlé de l'importance d'avoir une meilleure reddition de comptes par des indicateurs de rendement et des rapports de progrès sur la réalisation des objectifs — c'est ce qu'on entend par reddition de comptes — et c'est toujours une tâche à accomplir pour les institutions concernées. L'appareil fédéral devra vite se remettre sur les rails pour rattraper le temps perdu et s'assurer de respecter ses engagements envers le citoyen.

Dans ce dernier rapport annuel, vous constaterez que plusieurs de mes recommandations traitent de la reddition de comptes. De plus en plus, les citoyens s'attendent à ce que leur gouvernement rende des comptes et qu'il soit en mesure de démontrer des résultats. Ce principe s'applique également aux langues officielles.

Afin de guider les actions de toutes les institutions fédérales en ce sens, je recommande, entre autres, au gouvernement du Canada de renforcer son cadre de responsabilisation de la gestion en mettant l'accent sur les langues officielles dans la prestation des services aux citoyens. Ceci implique nécessairement d'établir des critères de rendement explicites et surtout d'en vérifier la conformité et d'en évaluer les résultats. Quand on parle de cadre de responsabilisation de la gestion, il faut comprendre que c'est un outil que le Conseil du Trésor demande à tous les dirigeants des institutions fédérales d'utiliser pour véritablement rendre compte de nos activités au Parlement. Dans ce cadre, il y a matière à amélioration pour s'assurer que les langues officielles en fassent partie intégrante.

[*Traduction*]

En ce qui concerne l'épanouissement des communautés de langues officielles, le gouvernement du Canada devra faire preuve de leadership auprès des autres ordres gouvernementaux en adoptant une approche axée sur les besoins des communautés. D'ailleurs, des ententes en matière d'immigration sont un bel exemple qui pourrait servir de modèle dans d'autres domaines comme l'éducation, la santé et la petite enfance. Les Canadiens et les Canadiennes reconnaissent l'avantage du bilinguisme et veulent offrir l'occasion à leurs enfants d'apprendre leur seconde langue officielle.

Selon un récent sondage du Centre de recherche et d'information sur le Canada, 77 p. 100 des Canadiens estiment important de préserver le français et l'anglais comme langues officielles. De plus, huit anglophones sur dix considèrent

their children to learn a second language, and three-quarters of them think that the language should be French. The demand exists but the investments have not kept pace. Given that one-half of the action plan funds cover education in minority communities and second language learning, it is important that Canadian Heritage in its negotiation with the provinces and territories ensures that investments target these specific objectives and that governments show concrete results.

In the area of health care, recent talks have opened the door to one of the recommendations of the Romanow commission: to adapt the Government of Canada's agreements with the provinces and territories to the needs of official language minority communities. Given the importance of this issue for communities, I repeated this recommendation in my annual report.

Other recommendations also touch on the areas of air transportation, an area in which any setback to the rights of the travelling public and staff members in the context of the Air Canada reorganization must be avoided.

There is also the issue of equitable access to justice in both official languages, which is not always possible, in large part because of the shortage of bilingual judges. For this reason, just as your committee did in its report on the study of environmental access to justice in both official languages, I recommended that the process for appointing Superior and Federal Court judges be reviewed to ensure that the court system has an adequate bilingual capacity. Those subject to court jurisdiction should be able to be heard and understood in the official language of their choice. Although this recommendation is addressed to the Office of the Privy Council, it can also be implemented with the cooperation of the Minister of Justice, who is responsible for appointing judges to the Superior Court.

As you are aware, Minister Cotler recently announced that he intends to review the process for appointing judges. He has been made aware of the problems caused by the shortage of bilingual judges, and I urge him to take this issue into account.

*[Translation]*

At the end of the day, for the government to truly promote the vitality of official language minority communities, as it has committed to do in the latest Speech from the Throne, it is essential that the federal system receive unequivocal instructions and feels compelled to act.

The message must be clear: with regard to Part VII, every federal institution has a duty to take the necessary measures to enhance the vitality of official language communities and to promote English and French in Canadian society.

According to the government's interpretation, section 41 merely states a political commitment and does not bind federal institutions in any way. Minority communities have had to take on the costs of court cases to have the mandatory, enforceable

important pour leurs enfants d'apprendre une seconde langue et les trois quarts d'entre eux pensent que ce devrait être le français. La demande est là, mais les investissements tardent. Puisque la moitié des fonds du plan d'action touche l'éducation en contexte minoritaire et l'apprentissage de la langue seconde, il importe à Patrimoine canadien, dans ses négociations avec les provinces et territoires, de s'assurer que les investissements ciblent les objectifs visés et que les gouvernements en démontrent des résultats concrets.

Pour ce qui est du domaine de la santé, les récentes discussions ont ouvert la porte à une des recommandations de la commission Romanow. Celle-ci proposait d'adapter les ententes du gouvernement du Canada avec les provinces et territoires aux besoins des communautés de langues officielles vivant en situation minoritaire. Étant donné l'importance de cette question pour les communautés, c'est une recommandation que je réitère dans mon rapport annuel.

D'autres recommandations touchent également le domaine du transport aérien, domaine dans lequel il faut éviter tout recul des droits du public voyageur et du personnel dans le contexte de la réorganisation d'Air Canada.

Par ailleurs, il est aussi question de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles qui n'est pas toujours possible en raison notamment de la pénurie de juges bilingues. C'est pourquoi, tout comme votre comité dans son rapport sur l'étude « État de la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles, » j'ai recommandé que le processus de nomination des juges des Cours supérieures et des tribunaux fédéraux soit réexaminé afin de les doter d'une capacité bilingue adéquate. Il s'agit de permettre aux justiciables de pouvoir être entendus et compris dans la langue officielle de leur choix. Bien que cette recommandation s'adresse au Bureau du Conseil privé, elle pourra également être mise en œuvre avec la collaboration du ministre de la Justice, qui est responsable de la nomination des juges des Cours supérieures.

Comme vous le savez, le ministre Cotler a récemment annoncé son intention de revoir le processus de nomination des juges. Il est sensibilisé à la problématique de la pénurie de juges bilingues et je l'incite à en tenir compte.

*[Français]*

En bout de ligne, pour que le gouvernement puisse réellement promouvoir la vitalité des communautés minoritaires de langues officielles, tel qu'il s'est engagé à le faire dans son dernier discours du Trône, il est primordial que l'appareil fédéral reçoive des directives sans équivoque et se sente obligé d'agir.

Le message doit être clair. En vertu de la partie VII de notre loi, chaque institution fédérale a l'obligation de prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des minorités linguistiques et pour promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne.

Selon l'interprétation du gouvernement, l'article 41 se limiterait à énoncer un engagement politique et n'imposerait aucune obligation aux institutions fédérales. Les communautés ont dû assumer les frais d'un débat juridique pour faire clarifier le

nature of this government commitment clarified. The Forum des maires de la péninsule acadienne has asked the Supreme Court to look into this issue. And while legal experts discuss what legislators intended the federal institutions are at a loss as to what is expected of them.

The ambivalence created by this lack of clarity paralyses the action of federal institutions for minority communities and undermines citizens' trust in a state that proclaims its commitment but shuns from action.

Minority communities are entitled to a legal commitment from the government, not just a political one.

Indeed, I believe that the government's action plan will not be fully implemented without a clarification of the scope of Part VII of the Official Languages Act. Rather than having recourse to the courts, parliamentarians can shut light on this issue for us. In my annual report, I recommend that the scope of Part VII be clarified to legislative or regulatory measures. Furthermore, I fully support Senator Gauthier's bill and I congratulate you for having adopted it.

The passage of this bill will in my opinion help official language communities respond to many challenges, and contribute to strengthening their means to develop.

[English]

The coming year will surely be full of challenges, but I am convinced that the government and parliamentarians will make the most of opportunities to make progress for official languages. For the government, this means transforming the commitments already contained in the Speech from the Throne into concrete, specific and measurable actions for all Canadians.

I would like to thank you again for your commitment and I want to assure you of my full cooperation.

[Translation]

What I mean by cooperation is collaboration between all members of the commissioner's team. I am now pleased to answer your questions.

**The Chair:** Thank you for your presentation. In fact I had asked members of the committee to read your report before today's meeting. I believe we will have some interesting and perhaps controversial questions to ask you.

Ms. Adam, before moving on, I would like to introduce you to the Deputy Chair of this committee, Senator Buchanan.

[English]

Due to air travel problems, Senator Buchanan has arrived a little late, but he is here. That is the important thing.

caractère impératif et exécutoire de cet engagement du gouvernement. Le Forum des maires de la péninsule acadienne a demandé à la Cour suprême de se saisir de ce dossier. Pendant que les juristes débattent de l'intention du législateur, les institutions fédérales ne savent pas vraiment ce qu'on attend d'elles.

L'ambivalence causée par ce manque de clarté paralyse la démarche des institutions fédérales envers les communautés minoritaires et mine la confiance des citoyens et citoyennes envers un état qui manifeste son engagement mais se retient d'agir.

Les communautés minoritaires ont le droit d'obtenir un engagement non seulement juridique mais politique de la part du gouvernement.

Je suis d'avis que le plan d'action du gouvernement ne saurait être pleinement réalisé sans cette clarification de la portée de la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Plutôt que de s'en remettre aux tribunaux, les parlementaires peuvent préciser cette question. D'ailleurs, j'ai recommandé dans mon rapport annuel de clarifier la portée de la partie VII par voie législative ou réglementaire. Tel que mentionné, je soutiens sans réserve le projet de loi du sénateur Gauthier et je vous félicite de l'avoir adopté, car les décisions se prennent ici.

À mon avis, l'adoption finale de ce projet de loi aidera les communautés de langues officielles à relever de nombreux défis et contribuera à renforcer leurs leviers de développement.

[Traduction]

L'année qui s'annonce sera sûrement remplie de défis mais je suis certaine que vous, les parlementaires, saisissez les occasions de progresser en matière de langues officielles. Et pour le gouvernement, il s'agit de traduire les engagements du discours du Trône en actions concrètes, précises et mesurables pour le citoyen et la citoyenne sur le terrain.

Je vous remercie à nouveau pour votre engagement et je tiens à vous assurer de mon entière collaboration.

[Français]

Par coopération, j'entends collaboration de l'ensemble de l'équipe du commissariat. Il me fera maintenant plaisir de répondre à vos questions.

**Le président :** Je vous remercie de votre présentation. J'avais d'ailleurs invité les membres du comité à lire votre rapport avant la réunion d'aujourd'hui. Je crois que nous aurons maintenant des questions intéressantes et peut-être controversées à vous poser.

Avant de procéder, madame Adam, j'aimerais vous présenter le vice-président de ce comité, le sénateur Buchanan.

[Traduction]

Le sénateur Buchanan est arrivé un peu en retard à cause de problèmes de transport aérien. L'important, c'est qu'il soit là.

**Senator Buchanan:** Mr. Chairman, I would like to conform what you have just said but, being a Nova Scotian who always tells the truth, I must admit that my secretary told me that this meeting was to start at 5:30 p.m., and that is the reason for my tardiness. Nonetheless, I am pleased to be here to meet you, Ms. Adam.

**Ms. Adam:** Likewise.

[*Translation*]

**Senator Comeau:** Ms. Adam, firstly, allow me to welcome you. As an officer of Parliament, I would like to see you at each one of this committee's meeting, not only as a witness, but as a full-fledged member. Perhaps this suggestion could be the subject of future discussion. If we cannot count on your presence at each meeting, can we count on one of your representatives being here?

Upon reading your excellent report, there's several reasons to be both pessimistic and optimistic. Overall, your report seems very balanced.

Without going into detail, one section in particular caught my attention, where you talk about the economy. A case involving the commissioner's office held my interest. The case dealt with a community weakened by the fishing crisis in the area of the lower North Shore Quebec. There is a similarity between this problem and the challenge faced in certain Acadian regions of the Atlantic Coast.

Without going over the entire story, we will recall that Acadians, following their deportation, were sent to less productive regions. Nobody wanted them. They were scattered in order to be assimilated. A few years ago, for one reason or another, the economy of these began to flourish remarkably. This rapid development owing to lobster and ground fish fishing was particularly marked in the Acadian regions. Coincidentally, following this occurrence, the Supreme Court handed down a decision in which it ordered that the resources of these regions be redistributed to Aborigines.

Without calling into question the merit of the Supreme Court's ruling, it remains nonetheless that redistribution of resources is now underway and will probably continue.

Last Thursday, at the meeting of the Standing Senate Committee on National Finance, we talked about transfers made within the framework of government budgets, which amounted to more than \$161 million for 2003-2004, and approximately \$97 million for 2004-2005. In the span of two years, this translates into one quarter of \$1 billion worth of resources redistribution in coastal communities, regions, once the most impoverished.

For each pound of fish transferred from one group to another, there is a winner and a loser. For several years I have been trying to figure out whether or not the government had analyzed the impact of these transfers on communities. From what I have understood, the Department of Fisheries and Oceans answered in the negative. I asked this question to the Treasury Board last

**Le sénateur Buchanan :** Monsieur le président, je voudrais me plier à ce que vous venez de dire, mais étant un Néo-Écossais qui dit toujours la vérité, je dois vous admettre que ma secrétaire m'a dit que la réunion devait commencer à 17 h 30, et c'est pourquoi je suis en retard. Néanmoins, je suis ravi d'être ici et de faire votre connaissance, madame Adam.

**Mme Adam :** Et moi de même.

[*Français*]

**Le sénateur Comeau :** Madame Adam, j'aimerais vous souhaiter tout d'abord la bienvenue. En tant qu'agent du Parlement, je préférerais que vous soyez présente à chaque réunion de ce comité, non pas comme simple témoin, mais à titre de membre à part entière. Toutefois, cette proposition pourra faire l'objet d'une discussion ultérieure. Si on ne peut compter sur votre présence à chaque rencontre, pourra-t-on compter sur celle de vos représentants?

À la lecture de votre excellent rapport, on peut avoir certaines raisons d'être à la fois optimiste et pessimiste. En somme, votre rapport semble très équilibré.

Sans parcourir le rapport en détail, une section en particulier a attiré mon attention, soit celle sur l'économie. Un cas dans lequel le commissariat s'est impliqué a retenu mon intérêt. Il s'agit de la communauté fragilisée par la crise des pêches dans la région de la Basse-Côte-Nord du Québec. On remarque un parallèle entre ce problème et le défi que nous pouvons observer dans certaines régions acadiennes de l'Atlantique.

Sans citer toute l'histoire, on se rappellera que les Acadiens, suite à leur déportation, furent envoyés dans les régions les moins productives. Personne ne voulait d'eux. On les a éparpillés afin qu'ils puissent être assimilés. Il y a quelques années, l'économie de ces régions, pour une raison ou une autre, a commencé à prendre un essor plutôt remarquable. Cet essor économique lié à la pêche au homard et au poisson de fond fut remarqué particulièrement dans les régions acadiennes. Par coïncidence, suite à cette constatation, une décision de la Cour suprême ordonnait que les ressources de ces régions soient redistribuées aux Autochtones.

Sans remettre en question le bien-fondé de cette décision de la Cour suprême, il n'en demeure pas moins qu'une redistribution est en train de s'effectuer et va probablement se poursuivre.

Jeudi dernier, à la réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales, on a parlé de transferts effectués, dans le cadre des budgets gouvernementaux, de l'ordre de plus de 161 millions de dollars pour 2003-2004, et d'environ 97 millions de dollars pour 2004-2005. En l'espace de deux ans, on parle déjà d'un quart de milliard de dollars en redistribution des ressources dans les communautés côtières, les régions jadis les moins favorisées.

Pour chaque livre de poisson transférée d'un groupe à l'autre, il y a un gagnant et un perdant. J'essaie depuis quelques années de déterminer si de la part du gouvernement il y a eu ou non une analyse de l'impact de ces transferts à ces communautés. D'après ce que j'ai pu comprendre, le ministère des Pêches et Océans a répondu par la négative. J'ai posé la question au Conseil du

week, and they too answered in the negative. I consider this to be a big deal because it affects a large area of the Acadian region. What is going to happen to these Acadians? I am talking about crew men who rely on delivering fish, factory workers, et cetera. What is going to happen to these people? No impact has been determined.

I am now coming to the study you have undertaken, which his very similar. Perhaps somewhere within the vast federal bureaucracy, someone has studied the impact of these decisions, but I do not believe so. I was not able to find out.

However, I learned that a few years ago in Nova Scotia, for example, the provincial government, the federal government and the Aboriginals were to study the impact of the final decision that resulted in all of that. At the time, I asked the province whether or not it had considered meeting with the communities to discuss the matter. They did not even answer my question.

Ms. Adam, as Commissioner, does the situation I am describing right now is of interest to you?

**Ms. Adam:** There are several ways to answer your question. Firstly, I will try to address the parallel you have drawn between the two situations. The reason why the Commissioner's Office looked into the situation in the region of the Power North Shore of Quebec is because there were complaints. You will recall that these complaints were investigated under Part VII of the Act — the famous Part VII we spoke of earlier. It is important that institutions clarify their obligations.

The investigation revealed that the Department of Fisheries and Oceans and other departments were not acting in bad faith, but that they had not consulted the minority community. They did not feel compelled to do so, necessarily. The investigative process provided an opportunity to make them aware of their own obligations, their commitments, and to a certain extent, of how to consider the interest of the community.

Would the decision have been any different? I do not know. However in the decision process, before declaring a moratorium, there still should have been consultation. As you know, the Forum des maires brought the issue of the Food Inspection Agency before the courts and the judge confirmed the obligation to at least consult communities.

Although we find ourselves in a situation where the debate on the binding character versus the declaratory character of this section, is still ongoing, there is mounting consensus on the obligation to consult when decisions made by the federal government may have an impact.

Without a doubt, if the same logic were applied to the case you have just described, federal institutions should feel compelled by their obligations towards the minority or Acadian community. We know that to be a minority is to be in a more vulnerable situation.

Trésor la semaine dernière, et il a lui aussi répondu par la négative. J'en fais une histoire parce qu'il s'agit en grande partie de régions acadiennes. Que va-t-il arriver à ces Acadiens? Je parle des gens de l'équipage qui se fient sur la livraison du poisson, des gens d'usine, et cetera. Que va-t-il arriver à ces gens? Aucun impact n'a été déterminé.

J'en arrive à l'étude que vous avez et qui est très semblable. Peut-être quelque part dans la grande bureaucratie fédérale, quelqu'un a-t-il examiné l'impact de ces décisions, mais je n'y crois pas. Je n'ai pas pu le déterminer.

J'ai par contre déterminé il y a quelques années qu'en Nouvelle-Écosse, par exemple, le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et les Autochtones étaient à examiner les impacts et la décision finale résultant de tout cela. À l'époque, j'ai posé la question à la province, à savoir s'ils avaient considéré rencontrer les communautés pour en discuter. Ils n'ont pas même répondu à ma question.

Mme Adam, en tant que commissaire, le scénario que je suis en train de vous présenter en ce moment vous intéresse-t-il?

**Mme Adam :** Il y a plusieurs façons de répondre à votre question. Je vais essayer d'abord d'y répondre à partir de votre parallèle. La raison pour laquelle le commissariat a examiné la situation de la Basse-Côte-Nord du Québec, c'est que nous avons eu des plaintes. On se rappelle que ces plaintes ont surtout fait l'objet d'enquêtes en vertu de la partie VII de la loi — la fameuse partie VII dont on a parlé tout à l'heure. Il est important que les institutions clarifient leurs obligations.

L'enquête a révélé que le ministère des Pêches et Océans et les autres ministères n'étaient pas de mauvaise foi, mais qu'ils n'avaient pas consulté la communauté minoritaire. Ils n'y voyaient pas nécessairement une obligation de le faire. Le processus d'enquête a permis de les sensibiliser à leurs obligations, à leurs engagements, et comment, à la limite, tenir compte des intérêts d'une communauté.

Est-ce que la décision aurait été différente? Je ne le sais pas. Mais dans le processus de décision, avant de déclarer un moratoire, il y aurait quand même eu une consultation. Comme vous le savez, le Forum des maires a amené la question de l'Agence d'inspection des aliments devant les tribunaux et le juge a confirmé cette obligation d'au moins consulter les communautés.

Même si nous sommes dans une situation où existent encore des débats sur le caractère exécutoire versus le caractère déclaratoire, il existe de plus en plus un certain consensus sur l'obligation de consulter quand des décisions sont prises par le gouvernement fédéral et qu'elles pourraient avoir un impact.

Il n'y a pas de doute que si on applique la même logique dans le cas que vous nous présentez, nos institutions fédérales devraient se sentir interpellées par leur obligation touchant la communauté minoritaire ou acadienne. Nous savons qu'être minoritaire est le fait d'être dans une situation plus vulnérable.

**Senator Comeau:** Especially since the Supreme Court's ruling was very clear, and the Department of Fisheries and Oceans based itself on this case in particular for actions taken, namely that communities must be taken into consideration. It was in the second ruling.

I am saying this with all due respect for Aboriginals who need special attention from the government. I'm not saying this to adversely affect the gains made by Aboriginals. However, there must be consistency. When the government takes away from one to give to another, there must be some consideration for the party who is being deprived of something.

Up until now, the answer given is that licence holders have been very well compensated. But the case involves more than licence holders; it involves the community. From cover to cover of your report, it is said many times that there must be education, which is sometimes lacking; some are still not aware of the value of Part VII of the Act and do not understand why we have to make it binding.

**Ms. Adam:** That would hold their attention longer.

**Senator Léger:** Your report is a model in the sense that you almost never used the word "minority." The spirit of your report still reflects linguistic equality.

Very often, we are forced to use the word "minority" yet official languages still reflect equality. I believe that your document is equal in keeping with this principle. If this model were reflected in the media, we could slowly start changing mentalities! You are now starting phase two. I often say that we are no longer at the same point we were 35 years ago. Your performance reflects this and I congratulate you. I hope that this committee will be able to do the same. I do not know if we will.

We talked about the second phase of the action plan. Could we state that language knows no borders. I would like to get back to the concept of "where numbers warrant." I cannot really accept that because when we talk about numbers, according to statistics, minorities that do not reach a certain number will continue to decrease.

Families living in a minority community no longer have 12 or 16 children. The number of children is expected to fall, but the population in cities is expected to rise.

In my opinion, language knows no borders. Today, where everyone moves, the media follows. What led me to raise this point is the case which occurred in Amherst where the police stopped an individual and was not able to communicate with this individual in French. Public servants must be able to speak French because there no longer exists linguistic borders. This requirement goes beyond the principle of where numbers warrant.

As my calling is cultural, I will ask you the following question. To what extent do the issues of culture, arts and quality of life fall under the purview of the official languages committee?

**Le sénateur Comeau :** Surtout que la décision de la Cour suprême a été très claire, dans ce cas particulier sur lequel le ministère des Pêches et Océans s'est basé pour les actions prises, à savoir que les communautés doivent être prises en considération. C'est dans la deuxième décision.

Je le dis avec le plein respect dû aux Autochtones qui ont besoin d'une attention spéciale du gouvernement. Je ne le fais pas pour nuire aux gains des Autochtones. Toutefois, il faut être cohérent. Lorsqu'on enlève à l'un pour donner à l'autre, il doit y avoir une certaine considération pour celui à qui on enlève quelque chose.

La réponse obtenue jusqu'à maintenant a été de dire que nous avons très bien récompensé les détenteurs de licences. Mais il y a plus que le détenteur de la licence; cela implique la communauté. D'un bout à l'autre de votre rapport, il est dit à maintes reprises qu'il doit y avoir une éducation, quelquefois manquante; certains ne se rendent pas compte encore de la valeur de la partie VII de la Loi et ne comprennent pas la raison pour laquelle nous devons la rendre exécutoire.

**Mme Adam :** Cela retiendrait davantage leur attention.

**Le sénateur Léger :** Votre rapport est un modèle dans le sens où vous n'avez jamais employé le mot « minorité » ou « minoritaire » ou presque. L'esprit rendu dans votre document reflète toujours l'égalité linguistique.

Très souvent ici, nous sommes obligés d'employer le mot « minorité » mais les langues officielles reflètent pourtant l'égalité. Je pense que votre document est tout à fait dans cette veine. Si ce modèle pouvait se rendre aux médias, on arriverait à petits pas à changer les mentalités! Vous embarquez dans la deuxième phase. Je dis souvent que nous n'en sommes plus au même point qu'il y a 35 ans. Votre rendement est tout à fait dans cette ligne et je vous en félicite. J'espère que nous essaierons, au comité, de faire de même. Je ne sais pas si on pourra.

On a parlé de la deuxième phase du plan d'action. Est-ce qu'on pourrait dire qu'il n'y a pas de frontière pour la langue. Je reviens à l'histoire de l'expression « là où le nombre le justifie ». Je ne peux vraiment pas avaler cela parce que lorsqu'on parle du nombre, on comprend selon les statistiques, que les milieux minoritaires qui n'atteignent pas un certain nombre vont continuer à diminuer.

Les familles en communautés minoritaires n'ont plus 12 ou 16 enfants. Le nombre d'enfants est appelé à diminuer, mais la population dans les villes est appelée à augmenter.

À mon avis, la langue n'a pas de frontière. Aujourd'hui, on déménage et les médias nous suivent. Ce qui m'a amené à soulever ce point est le cas qui s'est produit à Amherst où la police a arrêté un individu et ne pouvait communiquer avec lui en français. Les fonctionnaires gouvernementaux doivent être en mesure de parler le français car il n'existe plus de frontière linguistique. Cette exigence ne se limite plus là où le nombre le justifie.

Ma vocation se trouvant dans le domaine culturel, je vous poserai la question suivante. Jusqu'à quel point le dossier de la culture, des arts et de la qualité de vie relève-t-il du comité des langues officielles?

In the Speech from the Throne, it is said that communities hold creativity, dynamism, and quality of cultural life dear. The first phase in becoming bilingual is tied to using a dictionary even though computers are now equipped to highlight spelling mistakes.

In my opinion, we have now reached a phase that must involve our mind. On this point, I find it interesting that you have used drawings, diagrams and illustrations. A picture is worth a thousand words. That is what I had to say.

**Ms. Adam:** On behalf of the team, I would like to thank you for your congratulatory words. We appreciate these words of encouragement which, unfortunately, are far too rare.

Your first question touched on the definition of “where numbers warrant.” You are certainly aware that Senator Gauthier chose to vote against the constitutional amendment because of this famous little sentence which qualifies and quantifies the rights of official language communities. Therefore, this can be found in the Canadian Constitution.

However, when we talk about numbers, to what or to whom are we referring? There is a change amongst people who express themselves in French and in English in Canada. Increasingly, these people were not born either francophone or anglophone, but came to Canada speaking another mother tongue. So how do we define francophones and anglophones in Canada today, how do we define French speakers in comparison with people who are born francophones?

In the context of a society changing in its culture and language, through its immigrants, this definition must prevail.

A francophone can be defined as a speaker of the French language, the broadest of definitions. A person whose mother tongue is not French can choose to be served in French, and has this entitlement.

We are studying this issue right now. In my opinion, the government must take a position on this subject.

**Senator Léger:** Are you able to influence those who ask these questions?

**Ms. Adam:** Yes, and we did so. In fact, this committee played a very important role to that effect. You will recall, in the CRTC issue on radio and television broadcasting in bilingual regions, we requested that the bilingual market not be defined by the number of francophones or anglophones living in the region but by the number of French speakers. A bilingual person can listen to the radio and watch television in either language. This request was accepted. As such, at the CRTC, the bilingual market is increasingly defined by the spoken language rather than the maternal language. We therefore were able to bear influence on this file.

With respect to culture, as you know, the re-launching or action plan is non-existent. We even reviewed our archives to see if there were not any studies or research done on culture; it takes back quite a while.

Dans le discours du Trône, on dit que le dynamisme et la créativité de nos collectivités tiennent à la qualité de leur vie culturelle. La première phase du processus de bilinguisme est liée à l'usage du dictionnaire bien que sur ordinateur on signale les fautes d'orthographe par une petite ligne rouge.

À mon avis, nous en sommes à une étape faisant appel à l'esprit. Sur ce point, je trouve intéressant ce que vous avez fait à l'aide de dessins, de diagrammes et d'illustrations. Une image vaut mille mots. Ce sont mes commentaires.

**Mme Adam :** Au nom de l'équipe, j'aimerais vous remercier de vos félicitations. Nous apprécions ces encouragements hélas trop peu fréquents.

Votre première question touchait à la définition de « là où le nombre le justifie ». Vous n'êtes pas sans savoir que le sénateur Gauthier a choisi de ne pas voter en faveur de la modification constitutionnelle à cause de cette fameuse petite phrase qui qualifiait et quantifiait les droits des communautés de langues officielles. On retrouve donc cet élément dans la Constitution canadienne.

Par contre, lorsqu'on parle de nombre, à quoi ou à qui fait-on allusion? On remarque un changement chez les individus s'exprimant en français et en anglais au Canada. De plus en plus, ces personnes ne sont ni nées francophones, ni nées anglophones mais arrivent au Canada avec une autre langue maternelle. Comment alors définir aujourd'hui un francophone ou un anglophone au Canada, les locuteurs de langue française par rapport aux personnes nées francophones?

Dans le contexte d'une société en évolution dans sa culture et sa langue, par les immigrants, cette définition s'impose.

On pourrait définir le francophone comme étant un locuteur de langue française, la définition la plus généreuse. Une personne dont la langue maternelle n'est pas le français peut choisir de se faire servir en français, elle peut compter sur ce droit.

Nous examinons cette question en ce moment. À mon avis, le gouvernement doit se prononcer à ce sujet.

**Le sénateur Léger :** Êtes-vous en mesure d'exercer une certaine influence sur ceux qui posent ces questions?

**Mme Adam :** Oui, et nous l'avons fait. D'ailleurs, ce comité a joué un rôle très important à cet effet. On se souviendra, dans le dossier du CRTC sur la diffusion des postes de radio et de télévision en régions bilingues, que nous avons demandé pour définir le marché bilingue de ne pas utiliser le nombre de francophones ou d'anglophones mais le nombre de locuteurs de langue française. Une personne bilingue peut écouter la radio et la télévision dans une langue ou dans l'autre. Cette demande fut acceptée. Par conséquent, au CRTC, le marché bilingue se définit davantage en fonction de la langue parlée que de la langue maternelle. Nous avons donc exercé une influence sur ce dossier.

Pour ce qui est de la culture, comme vous le savez, le plan d'action ou de relance est inexistant. Nous avons même examiné dans nos archives depuis quand on n'avait pas fait d'études ou de recherches sur la culture; il faut remonter assez loin.

More and more, we must come to realize that there are two major linguistic communities, which respectively make different cultural contributions. For example, French culture bears the prints of Moroccan culture, African culture, Acadian culture, French-Canadian culture and Quebec culture. But in terms of culture, there is increased cultural diversity of the English language and French language in the country.

In my opinion, this aspect needs to be further studied. The Senate is a quite appropriate forum to look into this issue.

**Senator Losier-Cool:** It is a pleasure to see you again. I will be brief. Time only allows me to make two specific points.

On page 5 of your speech, you say that 77 per cent of Canadians want to learn French. On the following page, you say that the action plan must include investments that target these specific objectives.

I am the first to promote and encourage the action plan. However, I do not want to see the funds set aside for the action plan, to be entirely allocated to immersion programs. In an article that appeared in *The Globe and Mail* this morning, it says that in some regions, particularly in British Columbia, children are lining up to be admitted into immersion programs. This is not entirely because of the love of the French language.

My second point touches on an issue that I am following very closely, as I am sure you are. I am talking about the federal plan for daycare. Minister Dryden, in his presentation last week before the women's caucus, did not seem to understand the magnitude of a federal daycare plan. Such a plan would not pose a problem in New Brunswick. However, the problem could occur in francophone daycare in Saskatchewan.

I would like to draw your attention, as well as the attention of the chair of this committee, to this issue. This issue must be followed very closely and warrants your support.

**Ms. Adam:** Firstly, I am also very pleased to see you again. With respect to investments or resources dedicated to teaching French as a second language or English as a second language, the action plan specifically sets out amounts which will be handed over for each one. This issue should therefore not spark a new debate. The announcement was made. It is obvious that the accountability framework will ensure departments concerned will be accountable for investments made to achieve goals with respect to education in a minority language, mother tongue or second language.

In fact, it is wonderful to witness such a demand for immersion programs in British Columbia. We have not seen such obvious interest for a long time. The federal government and provincial governments are being called upon.

De plus en plus, nous devons nous rendre à l'évidence qu'il existe deux grandes communautés linguistiques avec des apports culturels différents. La culture française porte les empreintes, par exemple, de la culture marocaine, africaine, acadienne, canadienne-française et québécoise. Mais en termes de culture on entend de plus en plus une diversité culturelle de la langue anglaise et de la langue française au pays.

Cette dimension mérite, à mon avis, d'être examinée. Et le Sénat est un endroit tout à fait approprié pour étudier cette question.

**Le sénateur Losier-Cool :** C'est un plaisir de vous revoir. Je serai brève. Le temps ne me permet de traiter que de deux points précis.

À la page 5 de votre allocution, vous dites que 77 p. 100 des Canadiens et Canadiennes veulent apprendre le français. En haut de la page 6, vous dites que le plan d'action doit prévoir des investissements à cet effet.

Je suis la première à promouvoir et encourager le plan d'action. Toutefois, je ne veux pas que les fonds prévus à ce plan d'action soient uniquement affectés à des programmes d'immersion. Un article du *Globe and Mail* ce matin indiquait que dans certaines régions, notamment en Colombie-Britannique, les enfants font la queue pour être admis dans des programmes d'immersion. Ce fait n'est pas attribuable purement à l'amour du français.

Mon deuxième point touche un dossier que je suis de très près, et vous aussi, j'en suis certaine. Il s'agit du plan fédéral des garderies. Le ministre Dryden, dans sa présentation la semaine dernière devant le caucus des femmes, ne semblait pas comprendre l'ampleur d'un plan fédéral des garderies. Un tel plan ne poserait pas de problème au Nouveau-Brunswick. Toutefois, le problème pourrait se poser pour les garderies francophones en Saskatchewan.

J'aimerais donc attirer votre attention, et celle du président du comité, sur cette question. Ce dossier doit être suivi de près et il mérite votre appui.

**Mme Adam :** Tout d'abord, il me fait également plaisir de vous revoir. Pour ce qui est de l'investissement ou des ressources consacrées à l'enseignement du français langue seconde ou de l'anglais langue seconde, le plan d'action spécifie clairement les montants qui seront versés de part et d'autre. Cette question ne risque donc pas de faire l'objet de nouveaux débats. L'annonce a été faite. Il est clair que le cadre de l'imputabilité va assurer que les ministères concernés devront rendre des comptes sur les investissements portés aux objectifs en matière d'éducation dans la langue de la minorité, la langue maternelle ou la langue seconde.

Par ailleurs, il est merveilleux de constater une telle demande d'immersion en Colombie-Britannique. On n'avait pas vu une demande aussi manifeste depuis longtemps. Le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces se voient ainsi interpellés.

The action plan has a lifespan of five years. Year one has already lapsed, we are now in year two. We are aware of challenges in education for minority language groups and challenges with respect to the mother tongue; they are important challenges. We have to start thinking about future plans.

With respect to the federal plan for daycare, you are asking us to be vigilant and to really follow this file. Without a doubt we will be doing so. I have already requested a meeting with Minister Dryden. We know very well that the Commission nationale des parents francophones has focused on early childhood development. All school boards and teachers agree. We have to focus, and more so, on this first phase of children's lives. It is often the period during which young francophones can be "re-infused" with the French language or to ensure that they can maintain their level of French before entering the school system. It is an important stage.

**Senator Losier-Cool:** If it is a federal plan, daycare must be subject to the Official Languages Act. When agreements to create jobs were assigned, they were returned to the provinces. If it is up to the provinces alone, I have concerns.

**Ms. Adam:** I understand very well.

**Senator Losier-Cool:** I have another point. I would like to quote *The Globe and Mail* article which talks about the reaction of unilingual Anglophone teachers who may be sidelined because they will not get teaching positions. In a province such as British Columbia, the demand is there. This is what struck me in reading the article this morning.

**Ms. Adam:** Your question is broad.

**Senator Losier-Cool:** They are just thoughts.

**Ms. Adam:** This is important in situations where we are facing a social change. If there is increased demand in one sector, then perhaps there is less demand in another. This is how change is managed. Local administrations are responsible for managing. In this case it is the provincial governments.

I do not really have an answer for you, other than to say that it is very important that it be well managed, that there be no loser or winner, as mentioned earlier. This demand is positive.

**Senator Losier-Cool:** These comments are positive, with a capital "P," I agree with you.

**Ms. Adam:** There will always be costs, there is always a transition; this is how things are managed on the ground. When there are slip-ups, it is because they were not foreseen.

**Senator Chaput:** Ms. Adam, it is always a pleasure to see you again, you and your team. I too really liked your report. I have to say that the chair sent us a note telling us that we had to read the report before tonight's meeting. So we buckled down and we read it. I also read your recommendations as well as your press release. I have thought a lot about all of this.

Le plan d'action a une durée de cinq ans. Une année est déjà terminée, on est dans la deuxième année. On connaît les défis de l'éducation de la minorité, de la langue maternelle; ils sont importants. Il faut déjà penser aux plans à venir.

Pour ce qui est du plan fédéral des garderies, vous nous demandez d'être vigilants et de vraiment suivre ce dossier. Il n'y a aucun doute qu'on le suit. J'ai déjà demandé une rencontre avec le ministre Dryden. On sait fort bien que la Commission nationale des parents francophones a identifié la petite enfance. Tous les conseils scolaires et les enseignants sont d'accord. Il faut vraiment s'occuper de plus en plus de cette première tranche de vie des jeunes, la petite enfance. C'est souvent la période où on peut « refranciser » certains de nos jeunes francophones ou s'assurer qu'ils maintiennent leurs connaissances du français avant d'entrer dans le système scolaire. C'est une étape importante.

**Le sénateur Losier-Cool :** Si c'est un plan fédéral, les garderies devraient être assujetties à la Loi sur les langues officielles. Quand on a signé les ententes pour les créations d'emplois, on les a retournées aux provinces. Si c'est la seule responsabilité des provinces, j'aurais mes craintes.

**Mme Adam :** Je comprends fort bien.

**Le sénateur Losier-Cool :** J'ai un autre point. J'aimerais citer l'article du *Globe and Mail* qui parle de la réaction des enseignants unilingues anglais qui seront peut-être mis de côté ou n'auront pas de poste d'enseignants. Dans une province comme la Colombie-Britannique, la demande est là. C'est ce qui m'a fait sursauter ce matin en lisant cet article.

**Mme Adam :** Votre question est vaste.

**Le sénateur Losier-Cool :** Ce ne sont que des réflexions.

**Mme Adam :** Ceci est important dans des situations où on fait face à une évolution sociale, à un changement. S'il y a des demandes accrues dans un secteur, cela veut peut-être dire moins de demandes dans un autre. C'est toujours la façon dont on gère ce changement. Ce sont les administrations qui le gèrent sur place. Ce sont les gouvernements provinciaux dans ce cas.

Je n'ai pas vraiment de réponse pour vous, sauf pour dire qu'il est très important que ce soit bien géré pour qu'il n'y ait ni perdant ni gagnant, comme on l'a soulevé tout à l'heure. Cette demande est positive.

**Le sénateur Losier-Cool :** Ce sont des commentaires positifs avec un grand « P », je suis d'accord avec vous.

**Mme Adam :** Il y a toujours des coûts, il y a toujours une phase de transition, c'est toujours de la façon dont cela se gère sur le terrain. Quand cela dérape, c'est qu'on ne l'avait pas prévu.

**Le sénateur Chaput :** Mme Adam, cela fait toujours plaisir de vous revoir, vous et votre équipe. J'ai également beaucoup aimé votre rapport. Il faut dire que le président nous avait envoyé une note selon laquelle il fallait que nous l'ayons lu avant la réunion de ce soir. Nous nous sommes mis au boulot et l'avons lu. J'ai aussi lu vos recommandations ainsi que votre communiqué de presse. J'ai beaucoup réfléchi à tout cela.

The first point I would like to make is with respect to the Department of Canadian Heritage. We all know that the Department of Canadian Heritage has specific responsibilities, as outlined in sections 41 and 42 of Part VII, when it comes to interdepartmental partnerships. The Department of Canadian Heritage must encourage other departments to meet their obligations.

We all know that this means there are departments on the list, about 30, I believe. Obviously, the Department of Canadian Heritage has difficulty doing the work, and I do not think it is because it does not believe in it.

I think that if we had a binding piece of legislation, that would give the Department of Canadian Heritage the hammer to say to other departments: Your plan does not comply with your obligations, your record of achievement is not what it should be. Change it or start all over again.

Do you agree in saying that they also need a hammer and if Part VII were binding, the legislation could help the Department of Canadian Heritage do its work properly?

**Ms. Adam:** There is no doubt that that would strengthen their authority, which is essentially that of a coordinating body. Interdepartmental relations are very difficult in all areas. Some tools would strengthen the department's authority, such as clearer provisions with respect to the obligations and responsibilities of all institutions. Often regulations are also helpful in governing the way in which departments behave, what people can expect from a particular department, the broad outline of the performance expected. And that is always profitable. As was said earlier, if departments can interpret a political commitment as they see fit, the results are very mixed. Some individuals will be more respectful of this commitment than others.

I am reminded that 30 institutions are targeted by Part VII. At the Office of the Commissioner we have always reminded institutions that there were not just 30 institutions subject to the act and to this part of the act, but that all of the federal government was subject to it. However, only 30 institutions are required to report to the Department of Canadian Heritage. The federal government has not always understood this or act on it.

**Senator Chaput:** Thank you. May I keep my other question for another round?

[English]

**The Chairman:** We will go to Senator Buchanan.

**Senator Buchanan:** Thank you, Mr. Chairman. May I also express my pleasure that you have come to the committee. I wish I could say this in French but, unfortunately, I cannot. However, you never know what will happen in the next number of months. I should tell you that people like Senator Comeau have tried, unsuccessfully, over the years to ensure that I would become fluent in French, but that has not worked.

Le premier point que j'aimerais soulever est en rapport avec le ministère du Patrimoine canadien. Nous savons tous que le ministère du Patrimoine canadien a des responsabilités assez spécifiques qui se retrouvent aux articles 41 et 42 de la partie VII, à l'égard du partenariat interministériel. Il doit encourager les autres ministères à répondre à leurs obligations.

Nous savons tous que cela veut dire que ce sont les ministères qui sont sur la liste, il y en a une trentaine, je crois. À l'évidence, le ministère du Patrimoine canadien a de la difficulté à faire le travail, et je ne pense pas que c'est parce qu'il n'y croit pas.

Je pense que si on avait une loi exécutoire, cela donnerait au ministère du Patrimoine canadien le marteau pour dire aux autres ministères : Votre plan ne répond pas à vos obligations, votre bilan de réalisation n'est pas ce qu'il devrait être. Changez-le ou refaites-en un nouveau.

Êtes-vous d'accord pour dire qu'ils ont aussi besoin d'un marteau et que si la loi était exécutoire, elle pourrait aider le ministère du Patrimoine canadien à faire le travail qu'il doit faire?

**Mme Adam :** Il n'y a aucun doute que cela assoirait leur autorité, qui est essentiellement une autorité coordonnée. Les relations interministérielles sont très difficiles dans tous les dossiers. Il y aurait des outils qui renforceraient leur autorité, comme une loi plus claire par rapport aux obligations et responsabilités de chacun. Et souvent un règlement aide aussi à dicter plus ou moins les conduites des ministères, ce que l'on est en droit de s'attendre de tel ou tel ministère, les grandes lignes de conduite. Et c'est toujours mieux. On l'a mentionné tout à l'heure, si les ministères peuvent interpréter comme bon leur semble un engagement politique, cela donne des résultats très mitigés. Certains individus en poste seront plus respectueux envers cet engagement et d'autres moins.

On me rappelle qu'il y a 30 institutions ciblées par la partie VII. On a toujours, au commissariat, rappelé aux institutions qu'il n'y avait pas seulement 30 institutions assujetties à la loi et à cette partie de la loi, mais que l'ensemble de l'appareil fédéral y était assujetti. Mais seulement 30 institutions doivent faire rapport au ministère du Patrimoine canadien. Cela non plus n'est pas toujours compris ni intégré par l'appareil fédéral.

**Le sénateur Chaput :** Merci, je peux retenir mon autre question à un autre tour de table?

[Traduction]

**Le président :** Nous passons au sénateur Buchanan.

**Le sénateur Buchanan :** Merci, monsieur le président. Permettez-moi de dire que c'est un plaisir de vous voir au comité. J'aurais voulu le dire en français, mais malheureusement je n'en suis pas capable. Cependant, on ne sait jamais ce qui pourrait se produire au cours des prochains mois. Je dois vous dire que des gens tels que le sénateur Comeau ont fait bien des efforts au fil des ans, sans succès, pour s'assurer que je parle couramment le français. Cela n'a pas fonctionné.

May I also say how pleased I am to have been selected to be a member of this committee and, in particular, to have been appointed deputy chairman.

In looking through your report, I noted your comments on the number of complaints. It is interesting to note that over 50 per cent of the complaints made two years ago regarding Air Canada have been eliminated. In your report, you recommend there be certain changes in legislation, clarifications in legislation, or maybe even new legislation with respect to the obligations of Air Canada.

First, could you explain that a bit?

Second, as one who has watched Air Canada over the last number of years, and watched it move down and then into the bankruptcy court and then out of the bankruptcy court, how will the clarifications you are asking for, new legislation, affect Air Canada vis-à-vis companies like CanJet, WestJet, Jetsgo and all of the other charter airlines in Canada who, at present, are not under the same obligations as is Air Canada?

**Ms. Adam:** First, I will start by answering the question about the number of complaints and why we have fewer complaints this year against Air Canada. Basically, it is because they were under protection. The tribunal asked us and other oversight agencies to refrain and allow them sort out their financial state before dealing with this issue.

We investigated some of the easiest complaints. We are now reactivating all complaints. They were coming in, but not to the normal degree because citizens understood that this was a particularly tough time for them.

With respect to the new legislation, we are focusing on matters that pertain to services being made available to the Canadian public, particularly in areas which fall under federal jurisdiction. We are trying to ascertain that no regression happens in terms of linguistic rights. There should be no setbacks. This is our target.

In the context of the restructuring of Air Canada, they were subjected entirely to the Official Languages Act. The idea is to sustain the same level of rights for the travelling public and the employees as there was prior to the reorganization. I have met the minister and the government is exactly on the same wavelength.

With respect to other airlines and other carriers, how can Air Canada compete? That question is being asked and answered in different ways, depending on which side you stand or from which angle you look at it.

All the airlines that you mentioned, senator, for safety purposes, are subjected to some bilingual requirements in offering their services.

How do they compete? What we know from the past is that the burden on an air transportation carrier is to serve the public. We are not saying that everyone needs to be bilingual. It is a question

Permettez-moi également de dire à quel point je suis ravi d'avoir été nommé au sein de ce comité, et surtout, d'avoir été nommé vice-président.

En me penchant sur votre rapport, j'ai noté votre commentaire sur le nombre de plaintes. C'est intéressant de voir que puisque 50 p. 100 des plaintes déposées il y a deux ans au sujet d'Air Canada ont été éliminées. Dans votre rapport, vous recommandez qu'il y ait des modifications à la législation, des précisions apportées à la loi, ou peut-être même un nouveau projet de loi concernant les obligations d'Air Canada.

Premièrement, pourriez-vous élaborer?

Deuxièmement, étant quelqu'un qui suivait l'histoire d'Air Canada ces dernières années, ses déboires, son passage devant le tribunal de la faillite et ensuite sa sortie, comment est-ce que les précisions que vous demandez, ou un nouveau projet de loi, toucheraient Air Canada vis-à-vis des compagnies telles que CanJet, WestJet, Jetsgo et toutes les autres compagnies de charters au Canada qui, pour le moment ne sont pas assujetties aux mêmes obligations qu'Air Canada?

**Mme Adam :** Je vais commencer par répondre à la question de savoir pourquoi il y a eu moins de plaintes au sujet d'Air Canada cette année. C'est parce que la compagnie était protégée par le tribunal, qui a demandé au Commissariat et à d'autres agences de surveillance de nous retirer et de donner du temps à la compagnie pour régler ses problèmes financiers.

Nous avons enquêté certaines des plaintes les plus faciles. Nous réactivons maintenant toutes les plaintes. On en recevait, mais pas autant qu'en temps normal, car la population a compris que la compagnie avait de graves problèmes.

En ce qui concerne la nouvelle loi, nous nous concentrons sur la disponibilité du service à l'intention de la population canadienne, surtout dans les domaines de compétence fédérale. Nous voulons nous assurer qu'on ne régresse pas pour ce qui est des droits linguistiques. Il ne faudrait pas qu'il y ait de recul. Voilà notre objectif.

Lors de sa restructuration, Air Canada était entièrement assujettie à la Loi sur les langues officielles. Nous voulons que les droits du public voyageur et des employés soient les mêmes que ceux qui existaient avant la réorganisation. J'ai déjà rencontré le ministre à ce sujet et le gouvernement est sur la même longueur d'ondes que nous.

Comment est-ce que Air Canada peut concurrencer les autres lignes aériennes? La réponse à cette question varie selon le point de vue que l'on adopte.

Pour des raisons de sécurité, toutes les lignes aériennes que vous avez mentionnées, monsieur le sénateur, ont certaines obligations en matière de bilinguisme.

Comment est-ce que Air Canada peut concurrencer les autres compagnies? Nous savons d'expérience que les transporteurs aériens ont l'obligation de servir le public. Nous ne prétendons

of offering best services for the public. One Canadian in four is francophone and people are travelling across Canada.

We now see other airlines offering bilingual service. They are recruiting in both official languages; and, in some cases, in other languages.

In response to your question, senator, I would ask you a question. Should the government's legislation apply equally to other airlines? If that were so, then English-speaking and French-speaking Canadians could travel everywhere in Canada and get consistent service.

To me, that is the question that must be asked. It is one I asked the Minister of Transport. However, this is certainly not the time to do that, but there must be legislation concerning Air Canada.

Your second question should be directed to the Minister, once Air Canada's situation has been more or less decided.

**Senator Buchanan:** There is another problem. I know that the companies I mentioned have a certain obligation under the Official Languages Act, although it is not as stringent as the obligation on Air Canada.

This country is moving further into open skies. We are allowing more international airlines to come into Canada. For instance, at present, there are four airlines coming into Halifax from the U.S. and back from Canada to the U.S.

What do you propose there, if anything?

**Ms. Adam:** You have to sustain a minimum requirement for safety purposes. After all, the safety of passengers is paramount. Some Canadians do not understand English. At times, we think everyone does because it is a language that is spoken across the world. However, that is not always the case in Canada.

I know there are talks about opening the skies, but I gather that no decisions have been made yet. I would like the whole question of official languages to be considered before decisions are made. It is important that committees like this consider those issues before we legislate and change the conditions under which airlines may fly over and land in Canada.

We should be asking the following questions: What will be the impact on official languages? What will be the impact on the citizens of the two official languages group? What services do we want to have in place?

[Translation]

**The Chairman:** I am going to give myself permission to ask a few questions, and then we will move to the second round.

pas que tout le monde doit être bilingue. Il s'agit d'offrir les meilleurs services à la population. Un Canadien sur quatre est francophone, et les Canadiens voyagent dans toutes les régions du pays.

Il y a maintenant d'autres lignes aériennes qui offrent un service bilingue. Elles recrutent des employés qui parlent les deux langues officielles et parfois d'autres langues également.

Je répondrai à votre question, sénateur, en vous en posant une autre. Est-ce que la loi fédérale devrait s'appliquer aux autres lignes aériennes de la même façon? Si oui, les Canadiens anglophones et francophones pourraient avoir le même service où qu'ils voyagent au Canada.

À mon avis, c'est la question qu'il faut poser. Je l'ai d'ailleurs posée au ministre des Transports. Cependant, ce n'est certainement pas le moment de le faire, mais il faut qu'il y ait une loi concernant Air Canada.

Il faudrait que vous posiez votre deuxième question au ministre, une fois que la situation d'Air Canada aura été plus ou moins réglée.

**Le sénateur Buchanan :** Il existe un autre problème. Je sais que les compagnies que j'ai mentionnées ont certaines obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles, même si ces obligations sont moins rigoureuses que celles d'Air Canada.

Le pays adopte de plus en plus la politique du ciel ouvert. On permet à davantage de lignes aériennes internationales d'entrer au Canada. Par exemple, à l'heure actuelle, il y a quatre lignes aériennes qui font l'aller-retour entre Halifax et les États-Unis.

Que proposez-vous dans ce cas?

**Mme Adam :** Pour des raisons de sécurité, il faut leur imposer des obligations minimales. Après tout, c'est la sécurité des passagers qui prime. Certains Canadiens ne comprennent pas l'anglais. Parfois, nous pensons que tout le monde comprend l'anglais car c'est une langue universelle. Mais ce n'est pas toujours vrai au Canada.

Je sais qu'on discute de ciel ouvert, mais je crois savoir qu'aucune décision n'a encore été prise. Je voudrais qu'on tienne compte de toute la question des langues officielles avant qu'une décision soit prise. Il est important que les comités comme le vôtre examinent ces questions avant de présenter des lois pour changer les conditions qu'on impose aux lignes aériennes qui desservent le Canada.

Voici les questions qu'il faut poser : quelle sera l'incidence sur les langues officielles? quelle sera l'incidence sur les Canadiens anglophones et francophones? quels services voulons-nous offrir?

[Français]

**Le président :** Je vais m'autoriser à poser quelques questions et ensuite nous passerons à la deuxième ronde.

Last week, Ms. Adam, I was present at what was called the departmental consultation with the official language minority communities. This involved spokespersons from throughout the country — both anglophones from Quebec and francophones from almost all regions of Canada.

The Minister of Justice, Mr. Cotler, made a statement that I found rather astonishing. Unfortunately, I have not been able to get a transcript of his remarks, but in essence he said: “Yes, the official languages are important, but I would like us to study the old problem or the challenges of the official languages in Canada in the broader context of human rights”. My antenna went up right away, and I really do not understand what he meant by this. However I will ask you the question: should the Official Languages Act of Canada be seen in the broader, general and universal context of human rights, or should all the efforts made so far and all the money spent so far not stand on their own merits? Do you not see a danger in this desire to see the Official Languages Act merely within the context of human rights?

**Ms. Adam:** You will appreciate, Mr. Chairman, that I was not present, and that it is therefore difficult for me to judge his intentions. Is that what you are getting at in your question?

**The Chairman:** Of course, but let us talk a little about philosophy.

**Ms. Adam:** Obviously, if you have a question, you should definitely ask the minister.

Language rights are often referred to as a type of human rights. They are in the human rights category. However, if I understand correctly, I think your question goes further and asks whether there is any danger in including language rights with human rights? Should this set off alarm bells as regards the Canadian situation?

I confess that I had no opinion on this, because this is a question I cannot answer without knowing more. For example, why would the government want to reconsider the issue of official languages and its role within human rights in Canada? I think the context is very important. What is the nature of this questioning? That is the type of questions I would ask and here I am thinking out loud. I will even consult my colleagues. However, I would encourage you to explore this matter with the minister and we will pick up the ball if it lands in our court. We could look into this matter.

**The Chairman:** I wanted to draw your attention to this comment. I do not think that this is government policy. I think it is a personal project of the minister, who has done a great deal of work in the area of human rights here and elsewhere.

I come now to a question that is also a comment.

La semaine dernière, madame Adam, j'étais présent à ce qu'on a convenu d'appeler la consultation ministérielle avec les communautés de langue minoritaire. Il y avait là des porte-parole venant de tout le Canada, tant des anglophones du Québec que des francophones d'à peu près toutes les régions du Canada.

Le ministre de la Justice, M. Cotler, a fait une déclaration qui m'a quelque peu surpris et qui m'a aussi étonné. Malheureusement, je n'ai pas pu mettre la main sur une transcription de ses propos, mais, essentiellement, il a dit : « Oui, les langues officielles c'est important, mais je voudrais que l'on étudie toute la problématique ou les défis des langues officielles au Canada dans le contexte plus large des droits de la personne. » Mes antennes se sont tout de suite dressées et je ne comprends vraiment pas ce qu'il a voulu laisser entendre par ce propos, mais je vais quand même vous poser la question : est-ce que la Loi sur les langues officielles au Canada devrait être ramenée au contexte plus large, général et universel des droits de la personne ou est-ce que tous les efforts consentis, toutes les sommes dépensées jusqu'à maintenant, ne devraient pas tenir sur leur propre mérite? Ne voyez-vous pas un danger à ce que l'on veuille considérer la Loi sur les langues officielles comme faisant tout simplement partie d'un contexte de droits de la personne?

**Mme Adam :** Vous comprendrez, monsieur le président, que je n'étais pas là et il est difficile pour moi de juger des intentions. Est-ce un peu le sens de votre question?

**Le président :** Certes, mais parlons un peu de la philosophie.

**Mme Adam :** Il n'y a pas de doute que si vous avez une interrogation, cela mérite sûrement de poser une question au ministre.

On se réfère souvent aux droits linguistiques comme à une sorte de droits de la personne. Cela fait partie de la catégorie des droits de la personne. Alors votre question va un peu plus loin, autrement dit, en voulant trop intégrer, si je comprends bien, les droits linguistiques dans l'ensemble des droits de la personne, est-ce qu'il y a un danger? Est-ce qu'il y a lieu de sonner l'alarme considérant la situation canadienne canadien?

J'avoue que je n'ai pas d'opinion car c'est une question à laquelle on ne répond pas avant d'avoir une réflexion sous une forme ou une autre, à savoir ce qui inciterait le gouvernement à vouloir reconsidérer la question des langues officielles et sa place dans l'ensemble des droits de la personne au Canada. Je trouve que le contexte est très important. Quel est la nature de ce questionnement? C'est le genre de questions que je me poserais et je réfléchis tout haut, je vais même consulter mes collègues ; mais je vous encouragerais à explorer cette avenue avec le ministre et nous saisissons le ballon, s'il nous l'envoie. On pourrait examiner la question.

**Le président :** Je voulais attirer votre attention sur cette affirmation. Je ne crois pas pour autant que ce soit une politique gouvernementale. Je crois que c'est un projet personnel du ministre, qui d'ailleurs a beaucoup fait dans le secteur des droits de la personne, ici et ailleurs.

Maintenant, une question-commentaire.

On page 25 of your report, you talked about the reduced bilingualism in the Royal Canadian Mounted Police in Moncton, Dieppe and other regions.

I read your comments about outlets, contracts in airports and other places and service contracts for security at airports. As you know, the RCMP in New Brunswick is responsible for issues other than those that come under strictly federal jurisdiction. That is why they have a contract with New Brunswick, the only officially bilingual province in the country. We have to repeat that!

Have you had an opportunity to discuss this type of behaviour with the Premier or provincial ministers? The province pays for the RCMP services. I think they should be the first ones to realize that in some parts of New Brunswick, if not in all of New Brunswick, it is essential to provide bilingual services.

**Ms. Adam:** As the Commissioner of Official Languages, I come under federal jurisdiction. Our understanding and our view is that the Royal Canadian Mounted Police is fully subject to the Official Languages Act, even if it is working for another entity. When we receive complaints or conduct investigations, we ensure that the RCMP complies with the federal Official Languages Act, even if it is working for a municipal or provincial government.

**The Chairman:** Regardless of the jurisdiction, the RCMP is subject to the Official Languages Act?

**Ms. Adam:** You asked me a question about the province, namely whether we were going to meet with the Premier or provincial ministers. We have a regional office whose mandate includes establishing links with provincial institutions. I have not met with the minister, but the new commissioner of official languages of New Brunswick has been informed of this matter and we are reviewing the issue of the Royal Canadian Mounted Police.

**The Chairman:** To whom are you referring when you talk about the new commissioner?

**Ms. Adam:** To the new commissioner of official languages of New Brunswick.

**Senator Comeau:** Your report referred to the issue of federal buildings in Canada that are rented, Ms. Adam. Some tenants make more efforts than others as regards bilingualism. Many federal buildings will probably no longer be in this situation if they are sold.

Have you thought about the sale of federal buildings in Canada and the impact this could have on all tenants of these buildings, who will probably no longer be subject to federal regulation?

**Ms. Adam:** Your question is very relevant and timely. Once again, this is something we have seen before. When the federal government sold the airports, it did not include a language clause

Vous avez parlé, à la page 28 de votre rapport, de la réduction du bilinguisme à la Gendarmerie royale du Canada dans les régions de Moncton, Dieppe et d'autres.

J'ai lu vos commentaires sur les franchises, les contrats, entre autres, aux aéroports, des contrats de service dans le domaine de la sécurité aux aéroports. Vous n'êtes pas sans savoir que si la GRC est présente au Nouveau-Brunswick pour des questions autres que le domaine strictement fédéral, c'est parce qu'ils sont sous contrat avec la province du Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue au pays. Il faut le répéter!

Avez-vous eu l'occasion de discuter de ce genre de comportement avec le premier ministre ou des ministres provinciaux? C'est la province qui paie pour les services de la GRC. Je pense qu'ils devraient être les premiers sensibilisés au fait que dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, sinon dans tout le Nouveau-Brunswick, il est essentiel qu'on donne des services bilingues à la population.

**Mme Adam :** En qualité de commissaire aux langues officielles, ma compétence relève du domaine fédéral. Notre compréhension et notre point de vue sont que la Gendarmerie royale du Canada demeure pleinement assujettie à la Loi sur les langues officielles fédérale, même si elle travaille pour le compte d'une autre entité. Lorsque nous recevons des plaintes ou que nous enquêtons, nous allons nous assurer qu'elle respecte la Loi sur les langues officielles — la loi fédérale — même si elle travaille pour le compte d'un autre gouvernement, municipal ou provincial.

**Le président :** Peu importe la juridiction, la GRC est assujettie à la Loi sur les langues officielles?

**Mme Adam :** Vous m'avez posé une question par rapport à la province, à savoir si nous allons rencontrer les ministres ou le premier ministre de la province. Nous avons un bureau régional qui a pour vocation, entre autres, d'établir des liens avec les institutions provinciales. Je n'ai pas rencontré le ministre, mais le nouveau commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick est saisi de cette question et nous examinons la question de la Gendarmerie royale du Canada.

**Le président :** Quand vous parlez du nouveau commissaire, vous parlez de qui?

**Mme Adam :** Du nouveau commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Comeau :** Madame la commissaire, vous avez mentionné dans votre rapport la question de la location des édifices fédéraux au Canada, à savoir que certains locataires pourraient peut-être faire un peu plus d'efforts en ce qui a trait au bilinguisme. Beaucoup d'édifices fédéraux ne le seront probablement plus s'ils sont vendus.

Avez-vous réfléchi à cette question de la vente des édifices fédéraux au Canada et à l'implication que cela pourrait avoir sur tous les locataires dans ces édifices qui ne seront probablement plus assujettis à la réglementation du gouvernement fédéral?

**Mme Adam :** Votre question est très pertinente et elle tombe à point nommé. Encore une fois, c'est du déjà vu. Lorsque le gouvernement fédéral a vendu les aéroports, il n'y avait pas inséré

and did not ensure that people's rights were respected. As a result, some airports, such as Sudbury, were sold and within ten years, people no longer have any guarantee of service in French. This despite the fact that more than 30 per cent of the population is francophone.

If the same thing happens again — and we hope it does not — you will be right to be on the alert, because such decisions always involve consequences. We have seen it before. For example, in the case of decentralization to other levels of government or the private sector, in the past, there has always been a real danger of loss an erosion. Can that be changed?

**Senator Comeau:** Canada Post is an example.

**Ms. Adam:** Yes. We have seen clearly that the outlets are not performing at all. However, Canada Post still comes under the Official Languages Act. But when a third party is involved, the performance is not as good. We have also seen decentralization — where head offices were transferred to various parts of the country.

For example, if one part of a department leaves the National Capital, their employees are entitled to work in their own language, will these employees enjoy the same right in a non-bilingual region? Those are questions that must be examined to determine whether certain acquired rights could be lost.

**Senator Comeau:** This committee could try to find out what the minister intends to do and the thinking behind his plan. Are official languages considerations part of his plan?

I would now like to talk about the Public Service School. I have asked the ministers responsible why a special school was established so that public servants could learn and improve their skills in their second language, given that we already have schools perfectly able to do this and already established in this country.

So far, I have not had a reply from the ministers involved in the creation of this school. This is quite a unique situation for public servants. People in the private sector and Canadians generally study in schools with a very professional approach, such as the Université Sainte-Anne. Would you care to comment on this?

**Ms. Adam:** There are two points. I would like to clarify your question. There is the Public Service School, which is responsible for on-going professional training and development, and there is the language training component, which is now part of the Canada's School of Public Service.

As far as the school goes, I think there is a reality unique to the Federal Public Service, and it is good that almost all employers today offer professional training for their employees. It is very advisable to turn to other schools or other professionals, but often, particularly in the case of major employers, training is provided in-house.

de clause linguistique et ne s'était pas assuré de respecter les droits des citoyens, de telle sorte que certains aéroports, entre autres, à Sudbury, ont été vendus et que, dans dix ans, les citoyens n'auront aucune garantie d'être servis en français. Et ceci alors qu'il s'agit d'une population qui est à plus de 30 p.100 francophone.

Si la même histoire se répète, — on ne le souhaite pas — vous aurez raison d'être en alerte parce que cela entraîne toujours des conséquences. On a l'a vu dans d'autres situations. Par exemple, dans le cas de la décentralisation à d'autres ordres de gouvernement dans l'entreprise privée, il y a toujours eu dans le passé — peut-on changer cela — un réel danger de perte et d'érosion.

**Le sénateur Comeau :** Postes Canada est un exemple.

**Mme Adam :** Oui. Les franchises, on le voit très bien, ne performant pas du tout. Pourtant, Postes Canada est toujours sous la gouverne de la Loi sur les langues officielles. Mais en utilisant une tierce partie, c'est moins performant. On a vu aussi des décentralisations, c'est-à-dire des sièges sociaux transférés dans différentes régions du pays.

Par exemple, si une partie d'un ministère du gouvernement quitte la région de la capitale nationale où les employés ont le droit de travailler dans leur langue, ces employés vont-ils bénéficier du même droit dans une région non bilingue? Ce sont des questions à examiner; à savoir s'il y a possibilité d'une perte des droits acquis.

**Le sénateur Comeau :** Ce comité pourrait peut-être s'informer auprès du ministre de ses intentions et de sa ligne de pensée dans son plan. Est-ce que les considérations sur les langues officielles font partie de son plan?

J'aimerais maintenant parler de l'École de la fonction publique. J'ai posé la question aux ministres responsables, leur demandant quelle était la raison d'avoir une école particulière pour les fonctionnaires afin d'apprendre et de se perfectionner dans la deuxième langue, alors qu'on avait des écoles parfaitement capables et déjà établies au Canada.

Jusqu'à maintenant, je n'ai pas eu de réponse de la part des ministres impliqués dans cette question de la création de cette école. C'est une situation tout à fait particulière pour les fonctionnaires. Les gens du secteur privé et la population canadienne étudient dans des écoles très professionnelles dans leur approche telles que l'Université Sainte-Anne. Quels sont vos commentaires à ce sujet?

**Mme Adam :** Il y a deux choses. J'aimerais clarifier votre question. Il y a l'École de la fonction publique qui est responsable de la formation et du perfectionnement professionnel continu et il y a la formation linguistique qui fait partie maintenant de l'École de la fonction publique.

Pour l'école, je pense qu'il y a quand même une réalité propre à la fonction publique fédérale et il est bon que presque tous les employeurs assurent aujourd'hui un perfectionnement professionnel de leurs employés. Il est hautement indiqué qu'on fasse appel à d'autres écoles ou à d'autres professionnels, mais souvent, surtout pour les gros employeurs, il y a de la formation interne.

As regards language training, the Federal Government has had his own school for some time now. Much more employer-provided language training was provided in the past than it is today. Apparently much more use is made of instructors from the private sector or from our institutions. Why did we establish this school ourselves? I cannot answer that question. Perhaps some of my colleagues could, but I am not familiar with the background.

**Mr. Gérard Finn, Advisor to the Commissioner, Office of the Commissioner of Official Languages:** I could provide some more information. There is no doubt that initially there may not have been as much training capacity in the private sector as there is at the moment. In any case, there was a great deal less. The same is true of translation, for example. The Translation Bureau was established, because at the time there were not enough translators and the Federal Government had to train translators, and so on.

Has the situation changed? Possibly. At the moment, the public service offers only part of the training, the mandatory or imperative part. Very often, career development programs are offered by the private sector, through contacts or training in language schools.

**Senator Comeau:** You said that Part VII of the act should be strengthened, Ms. Adam. In your report, you refer to the act or to the regulations. I was somewhat confused about this, because I did not think regulations could be made under Part VII, which is seen as declaratory in nature. If Bill S-3 were not passed, could we actually make regulations, as you propose in your report?

**Ms. Adam:** We receive advice from lawyers and legal experts in this domain. There is no doubt that if we could choose, it would be best to make changes to the legislation.

Section 93 of the act states, and I quote:

The Governor in Council may make regulations it considers necessary to effect compliance with this Act in the conduct of the affairs of federal institutions other than the Senate, the House of Commons or the Library of Parliament. It can also prescribe anything that is by this Act to be prescribed by regulations.

This section of the act would allow the government, without changing the legislation, to enact a regulation that would clarify the obligations of federal institutions affected by Part VII. Changing the regulations is a rather complicated procedure that involves Parliament.

**Senator Comeau:** If Bill S-3 were to receive Royal Assent, what would be the ideal regulations? I don't think many regulations would be required, but there would be at least one. Which one?

**Ms. Adam:** I will let Ms. Tremblay answer your question.

Concernant la formation linguistique, cela ne date pas d'hier que le gouvernement fédéral ait sa propre école. La formation linguistique livrée par l'employeur était beaucoup plus importante dans le passé qu'elle ne l'est aujourd'hui. On utilise beaucoup plus, semble-t-il, des professeurs du secteur privé ou de nos institutions. Pourquoi a-t-on créé nous-mêmes cette école? Je ne pourrais pas répondre à cette question. Peut-être que certains de mes collègues pourraient vous répondre, mais moi je ne connais pas l'historique.

**M. Gérard Finn, conseiller de la commissaire, Commissariat aux langues officielles :** Je pourrais vous donner un complément d'information. Il est certain qu'au début, il n'y avait peut-être pas dans le secteur privé toute la capacité actuelle dans la formation. Il y en avait beaucoup moins, en tout cas. C'est la même chose pour la traduction, par exemple. On a créé le Bureau de la traduction parce qu'il n'y avait pas à ce moment-là assez de main-d'œuvre et le gouvernement fédéral a dû former des traducteurs, et cetera.

Est-ce que la situation a changé ? Possiblement. Maintenant, la fonction publique n'offre qu'une partie de sa formation, celle qui est obligatoire ou impérative. Le développement de carrière, très souvent, est offert par le secteur privé, des contrats ou de la formation dans des écoles de langues.

**Le sénateur Comeau :** Madame la commissaire, vous avez dit que la partie VII devait être renforcée. Dans votre rapport, vous faites référence au projet de loi ou à des règlements. Cela m'a laissé un peu confus parce que je ne pensais pas que des règlements pouvaient être faits à partir de la partie VII, perçue comme étant déclaratoire seulement. Si le projet de loi S-3 n'était pas adopté, est-ce que nous pourrions, tel que proposé dans votre rapport, en arriver à des règlements?

**Mme Adam :** Les juristes, les experts en ce domaine, nous conseillent. Il n'y a pas de doute, si on avait à choisir, il serait préférable de modifier la loi.

L'article 93 de la loi dit, et je cite :

Le gouverneur en conseil peut prendre les règlements qu'il estime nécessaires pour assurer le respect de la présente loi dans le cadre des activités des institutions fédérales autres que le Sénat, la Chambre des Communes et la bibliothèque du Parlement. Il peut également prendre toute autre mesure réglementaire d'application de la présente loi.

Cet article de la loi permettrait au gouvernement, sans modifier la loi, d'édicter un règlement pour clarifier les obligations de nos institutions fédérales touchées par la partie VII. Changer le règlement est un procédé assez important qui implique le Parlement.

**Le sénateur Comeau :** Si le projet de loi S-3 recevait la sanction royale, quel serait le règlement idéal? Je ne pense pas qu'il y aurait beaucoup de règlements qui seraient nécessaires, mais il y en aurait au moins un. Lequel?

**Mme Adam :** Je vais laisser Mme Tremblay répondre à votre question.

**Ms. Johanne Tremblay, Director, Legal Services, Officer of the Commissioner of Official Languages:** One example would be to regulate the decision-making process of federal institutions. One example would be the accountability framework that indeed requires federal institutions to consult communities when they set up or revise a new program. They must take into account the impact of the new program on that community. In certain cases, they must report on the steps they have taken. This is an example of the three commitments in the accountability framework which, if they were found in regulations would probably have more impact or carry more weight. The institutions would have to be more careful to take them into account than if they were simply part of the accountability framework. That is one example. There could be other provisions which would frame the decision-making process and encourage institutions to take steps to promote community development.

**Senator Comeau:** Even if the bill is not passed, for one reason or another, would we still have the opportunity, with Section 93 of the act, to put in regulations?

**Ms. Tremblay:** That is correct. We feel this could justify or underpin government authority in passing regulations. However, Bill S-3 has the advantage of making provision for this power very clearly and explicitly. There's nothing to discuss on that point. Section 93 is very broad. This is why we feel that the amendment proposed in the bill would have the benefit of clarifying the government's regulatory authority.

**Senator Comeau:** That sends a very clear message to the public service that such is the wish of parliamentarians.

In your report, you talk about bilingual judges. I got the impression that the issue of judges being bilingual is really of minor importance at the time of hiring new judges. Is that what I read?

**Ms. Adam:** I believe that the committee studied this issue during the last session. You summoned witnesses. Like you, we found that with the current judicial appointment process, the issue of language skills is not a determining factor. At least, that the impression we got, whereby the importance of making a formal recommendation in the event this process might be revised. This is the way things work. We have to seize the opportunity when it presents itself. We must be sure to strengthen that criterion.

**Senator Chaput:** In terms of recommendations, there is a lot of work to be done and things move slowly. We find ourselves in a situation when we are taking in more and more immigrants. Last summer I had the opportunity to go to New Brunswick, to Nova Scotia and out West. I spoke to immigrants right across the country. They all told me that when they arrive in Canada and wanted to learn to speak French, access to training was very difficult and often they gave up because they did not have the support mechanisms in place that could help them to learn the language. This is not at all the case when they want to learn English.

**Mme Johane Tremblay, directrice des Services juridiques, Commissariat aux langues officielles :** Un exemple serait de réglementer le processus décisionnel des institutions fédérales. On a un exemple dans le cadre d'imputabilité qui impose justement aux institutions fédérales l'obligation de consulter les communautés lorsqu'elles établissent ou révisent un nouveau programme. Elles doivent tenir compte de l'impact d'un nouveau programme sur la communauté. Dans certains cas, elles doivent rendre compte des mesures qu'elles prennent. C'est un exemple des trois obligations du cadre d'imputabilité qui, si elles se retrouvaient dans un règlement, auraient probablement plus d'impact ou de poids. Les institutions devraient en tenir compte davantage que si c'était simplement dans le cadre d'imputabilité. C'est un exemple. Il pourrait y avoir d'autres dispositions qui pourraient encadrer le processus décisionnel et inciter les institutions à prendre des mesures en vue de favoriser le développement des communautés.

**Le sénateur Comeau :** Si le projet de loi n'était pas adopté, pour une raison ou une autre, nous aurions encore la possibilité, avec la partie 93 de la loi, d'édicter des règlements?

**Mme Tremblay :** Effectivement. Selon nous, cela pourrait justifier ou appuyer l'autorité du gouvernement pour adopter un règlement. Cependant, le projet de loi S-3 a l'avantage de prévoir ce pouvoir de façon très claire et explicite. Cela ne porte pas à discussion. L'article 93 est très général. C'est pour cela qu'on considère que l'amendement proposé dans le projet de loi aurait pour avantage de clarifier ce pouvoir du gouvernement d'adopter un règlement.

**Le sénateur Comeau :** Cela envoie un message très clair à la fonction publique que tel est le vouloir des parlementaires.

Dans votre rapport, vous parlez des juges bilingues. J'ai eu l'impression que la question des juges bilingues était vraiment secondaire lors de l'embauche de nouveaux juges. Est-ce que j'ai bien lu?

**Mme Adam :** Je crois que ce comité a étudié cette question lors de la dernière session. Vous aviez convoqué des témoins. Comme vous, nous avons constaté que dans le processus actuel de mise en nomination des juges, la question des compétences linguistiques n'était pas un critère déterminant. C'est du moins l'impression que nous avons eue, d'où l'importance de faire une recommandation formelle dans l'éventualité où on révisé ce processus. C'est toujours ainsi. Quand le train passe, aussi bien embarquer. Il faut s'assurer de renforcer ce critère.

**Le sénateur Chaput :** En termes de recommandations, il y a beaucoup de travail et les choses ne vont pas tellement vite. Nous sommes dans un contexte où nous accueillons de plus en plus d'immigrants. L'été dernier, j'ai eu la chance d'aller au Nouveau Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Ouest du Canada. J'ai parlé avec des immigrants, d'un bout à l'autre du pays. Ils m'ont tous dit que lorsqu'ils arrivent au Canada et qu'ils veulent apprendre le français, l'accès à cette formation est beaucoup plus difficile et souvent, ils abandonnent parce qu'ils n'ont pas en place les mécanismes pour les aider à apprendre cette langue. Ce qui est totalement différent lorsqu'ils veulent apprendre l'anglais.

**The Chair:** Are you talking about adults in particular?

**Senator Chaput:** Yes, adults. Children are in school and they naturally learn French, but parents want to learn it as well.

**Ms. Adam:** When I held consultations at the beginning of my mandate five years ago, that situation was raised in several provinces. Not only is it difficult for them, but it is often not accessible and they get no financial support. It is a real problem. Support services for immigrants often — not always — come under provincial jurisdiction, and if there is no agreement between the provinces and the federal government to provide support for both official languages, this problem arises.

**Senator Losier-Cool:** I am a bit reluctant to ask my question because it will reveal my ignorance. Are Canada's embassies abroad subject to the Official Languages Act?

**Ms. Adam:** Completely. If you visit them, be alert to that.

**Senator Losier-Cool:** As parliamentarians in the francophonie, this is something that we want to follow closely.

I will be publishing a study shortly on this very issue of linguistic duality in our international relations. For the purposes of that study, some of our visits were to Canadian missions abroad, embassies and consulates. This is an important issue and it will need to be monitored.

**The Chair:** I recently had an opportunity to hear Mr. Dassault, of the French firm Dassault Aviation, who visited China with Prime Minister Chirac. He was asked to list the challenges he faced in selling his product. This is what he said:

The product must look good, perform well and be reasonably priced. You need someone competent to oversee production. Then you need trust, cooperation and credibility.

His answer immediately made me think of the Official Languages Act. My concern is at the production level and the need for a competent overseer. I find it somewhat frustrating that every time we change government we have to start back at square one. New ministers, who are often uninterested in the Official Languages Act, are suddenly immersed in the issue and have to perform. What price do we pay because of this lack of continuity? It is the inevitable price of democracy, I suppose.

In the discussions of the Standing Senate Committee on Official Languages, we sometimes hear the argument that official languages cost too much. But some costs are not quantifiable. When it comes to the overseer role, the costs are high. I would appreciate your comments on this.

**Ms. Adam:** The diagnosis was made five years ago: Official languages in this country had suffered a setback and even some ground was lost. At that time, the ingredients were identified that would enable the federal government to work with the provinces

**Le président :** Vous parlez surtout des adultes?

**Le sénateur Chaput :** Les adultes; les enfants sont dans des écoles et par la force des choses, ils apprennent le français, mais les parents veulent aussi l'apprendre.

**Mme Adam :** Quand j'ai fait des consultations en début de mandat, il y a cinq ans, cette situation avait été soulevée dans plusieurs provinces. Non seulement c'est difficile pour eux, mais ce n'est souvent pas accessible et ils ne sont pas financièrement appuyés. Il y a vraiment un problème. La structure d'accueil d'un immigrant est souvent sous la gouverne — pas toujours — de la province, et s'il n'y a pas eu d'entente entre les provinces et le Canada pour assurer un appui aux deux langues officielles, on se retrouve dans une telle situation.

**Le sénateur Losier-Cool :** Je suis un peu hésitante à poser ma question parce que cela va dénoter mon ignorance. Les ambassades du Canada à l'étranger sont-elles assujetties à la Loi sur les langues officielles?

**Mme Adam :** Elles le sont complètement. Si vous faites des visites, soyez vigilantes.

**Le sénateur Losier-Cool :** Sur le plan des parlementaires de la francophonie, c'est un dossier qu'on veut suivre de près.

Je publierai prochainement une étude justement sur la dualité linguistique dans nos relations internationales. Dans le cadre de cette étude, nous avons visité, entre autres, des missions canadiennes à l'étranger, des ambassades et des consulats. Il s'agit donc d'une question importante et le dossier reste à suivre.

**Le président :** J'écoutais récemment les propos de M. Dassault, de la firme française Dassault Aviation, dans le cadre d'une visite en Chine avec le premier ministre Chirac. On lui demandait de faire la liste des défis auxquels il devait faire face pour vendre son produit. Il a répondu ceci :

Il faut que le produit soit beau, qu'il performe bien et qu'il ne soit pas trop cher. Pour la production, il faut un maître d'œuvre compétent. Ensuite, on se lance dans la confiance, la coopération et la crédibilité.

Cette réponse m'a tout de suite fait penser à la Loi sur les langues officielles. Ma préoccupation se situe au palier de la production, « un maître d'œuvre compétent ». J'éprouve une certaine frustration, à chaque changement de gouvernement, que l'on soit obligé de tout recommencer à zéro. Des ministres, souvent désintéressés par la Loi sur les langues officielles, se retrouvent tout à coup plongés dans le vif du sujet et doivent performer. Quel est le prix à payer pour ce manque de continuité? C'est le prix inévitable de la démocratie, sans doute.

Lors des débats du Comité sénatorial permanent des langues officielles, on soulève parfois l'argument que les langues officielles coûtent trop cher. Mais certains coûts ne sont pas quantifiables. Au palier du « maître d'œuvre », il existe des coûts importants. J'aimerais entendre vos commentaires sur ce point.

**Mme Adam :** Il y a cinq ans, le diagnostic fut donné : on avait accusé du recul en matière de langues officielles au pays et même une perte d'acquis. On avait alors identifié les ingrédients nécessaires pour que le gouvernement fédéral travaille avec les

to promote full equality of French and English in Canadian society. That commitment is enshrined in our Charter and our Constitution. Nothing prevents us from moving toward equality.

Although the two languages are recognized as having equal status, there is an acknowledgment that real equality has not yet been achieved. That is the vision we should have for Canadian society.

We identified a need for concerted, consistent and integrated leadership. All those involved need to share this common vision and be aware of their role as stakeholders. For example, the Department of Transport must realize that it has a role to play, just like Canadian Heritage or Indian Affairs. Without this kind of concerted effort, progress cannot be made. That was our major finding.

We are talking about the political aspect, elected representatives and Parliament, but also the government departments. We see the same problem at the administrative level when there is a change of ministers or government. Deputy ministers move on after three or four years, and the institutional and organizational memory is not always intact. As a result, I have to meet with new players in these roles. The communities have said over and over again that they are continually required to tell their whole story and lay out their issues again. This is inefficient and a waste of time.

In my opinion, it should be one of the priorities for official languages and probably for any horizontal issue involving a lot of different players.

**The Chair:** Thank you for that comment. If we give you adequate notice, I hope that you will agree to come back before the committee to answer any additional questions on your annual report?

I would like to thank you for being with us here tonight. We will probably invite you back before Christmas.

**Ms. Adam:** It will be a pleasure. If I may, picking up on what Senator Comeau said, I feel it is my duty to take part in the meetings of the Standing Committee on Official Languages, and my office is always at your disposal.

If witnesses raise questions that you would like us to try to answer, we will be pleased to do so. If the questions require further research, we will let you know. Otherwise, we will answer them to the best of our knowledge.

**The Chair:** Thank you once again for appearing before our committee.

The committee adjourned.

provinces vers la progression réelle de l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne. Cet engagement apparaît dans notre charte et notre constitution. Rien ne nous empêche de favoriser la progression vers l'égalité.

Bien qu'on affirme le statut de l'égalité des deux langues au pays, on reconnaît en même temps que l'égalité réelle n'est pas encore chose faite. Voilà le grand projet de société canadienne.

On avait constaté la nécessité d'un leadership concerté, cohérent et intégré; que tous les acteurs doivent participer à cette vision commune et être conscients de leur rôle en tant qu'acteurs parmi d'autres. Par exemple, le ministère des Transports doit être conscient qu'il a un rôle à jouer, comme Patrimoine canadien, comme le ministère des Affaires indiennes. Sans une telle concertation, on ne peut avancer. Telle était notre grande constatation.

Nous parlons de l'aspect politique, des élus, du Parlement, mais également de l'appareil administratif. On peut observer le même problème sur le plan administratif lors des changements de ministres ou de gouvernements. Un sous-ministre quitte après trois ou quatre ans et la mémoire institutionnelle et organisationnelle n'y est pas toujours. Par conséquent, je dois rencontrer de nouveaux joueurs, de nouveaux acteurs. Vous entendrez les communautés le dire *ad nauseam*, chaque fois elles doivent raconter de nouveau toute leur histoire et élaborer tout leur dossier. Cela résulte donc en une perte de temps et d'efficacité.

Assurer la continuité, à mon avis, est une des priorités que l'on devrait se fixer en matière de langues officielles et sans doute, dans tous les dossiers menés de façon horizontale qui comportent plusieurs acteurs.

**Le président :** Je vous remercie de ce commentaire. Sur préavis adéquat, j'espère que vous accepterez de comparaître à nouveau pour répondre aux questions additionnelles sur votre rapport annuel?

J'aimerais vous remercier d'être venue ce soir. Nous vous réinviterons sans doute à comparaître à nouveau d'ici Noël.

**Mme Adam :** Ce sera un plaisir. Si vous permettez, pour ajouter aux propos du sénateur Comeau, je me fais un devoir de participer aux réunions du Comité permanent des langues officielles et mon bureau est toujours à votre disposition.

Si des témoins soulèvent certaines questions auxquelles vous aimeriez que nous tentions de répondre, il nous fera plaisir de le faire. Dans la mesure où ces questions nécessitent de plus amples recherches, nous vous en aviserons. Sinon, nous répondrons à ces questions au meilleur de nos connaissances.

**Le président :** Je vous remercie encore une fois d'avoir comparu à notre comité.

La séance est levée.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

WITNESSES

*Office of the Commissioner of Official Languages:*

Dyane Adam, Commissioner;  
Gérard Finn, Advisor to the Commissioner;  
Louise Guertin, Director General, Corporate Services Branch;  
  
Michel Robichaud, Director General, Investigations Branch;  
Johane Tremblay, Director, Legal Services Directorate.

TÉMOINS

*Commissariat aux langues officielles :*

Dyane Adam, commissaire;  
Gérard Finn, conseiller de la commissaire;  
Louise Guertin, directrice générale, Direction générale des services  
corporatifs;  
Michel Robichaud, directeur général, Direction générale des enquêtes;  
Johane Tremblay, directrice, Services juridiques.